

CARENTAN

Les MARAIS



AMÉNAGEMENT DE PARKINGS AUX ALENTOURS DE L'ÉGLISE



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

**NOVEMBRE
2017**



Jean-Pierre Lhonneur,
Maire de la commune nouvelle *Carentan les Marais*,
Maire délégué de la commune historique *Carentan*.

ÉDITO

Bienvenue dans ce nouveau bulletin qui me donne l'occasion de faire le point sur l'actualité du territoire de la commune nouvelle !

La production de lait infantile de l'usine des Maîtres Laitiers est maintenant entrée en phase de montée en puissance. Les activités de Tribehou (crème et beurre) ont été transférées sur le site. La station d'épuration située à Saint-Côme-du-Mont, dont nous avons doublé la capacité pour accueillir les effluents de cette nouvelle usine, a été mise en service au printemps et fonctionne de manière satisfaisante. Il reste à optimiser quelques équipements pour éviter l'émission intempestive d'odeurs désagréables.

Sous la responsabilité de la Communauté de Communes, le site du marché aux bestiaux est en pleine mutation avec l'arrivée d'activités commerciales. L'aménagement paysager, l'harmonie des couleurs imposées pour les bâtiments et les clôtures ont amélioré de manière notable cette entrée de notre ville. Derrière les magasins, le futur abattoir va être implanté et devrait être opérationnel en 2019. Le cabinet en charge de sa construction vient d'être choisi.

De quoi rappeler le passé aux anciens Carentanais : une importante laiterie et un abattoir chez nous !...

Les aménagements autour de l'église sont maintenant terminés. De l'avis général, cette réalisation est une réussite. Nous pouvons donc féliciter et remercier tous les acteurs de ce projet qui a été très bien subventionné par l'état. Le programme d'acquisition foncière de logements anciens en centre-ville a été poursuivi avec la maîtrise de deux ensembles immobiliers vides situés place de la République pour y rénover des logements et un autre place du Valnoble en

vue d'y créer un projet de foyer de jeunes travailleurs. Par ailleurs, l'ancien bâtiment de médecine de l'hôpital a été acquis par la ville et va être réhabilité en 2018 pour accueillir la radiologie et le laboratoire d'analyses médicales.

Après plusieurs années d'études et de trop nombreuses réunions, les portes à flots sur la Taute sont enfin en cours de déplacement sous le pont de la nouvelle RN 13. C'est une opération importante qui va permettre à nouveau de lancer les études relatives à la restructuration du site Gloria, belle opportunité d'aménager dans un site très bien placé un espace urbain à deux pas du centre-ville ! Ce sera aussi l'occasion de réaliser un aménagement paysager sur les berges du Canal de Jonction et de la Taute afin d'en faire un lieu de promenade ou d'activités familiales.

Dernier point : les communes de Saint-Hilaire-Petitville et Catz ont décidé de nous rejoindre au 1^{er} janvier 2019. C'est une excellente nouvelle qui va porter notre territoire à plus de 10 000 habitants et lui donner du poids au niveau départemental. Notre population sera en effet supérieure à celle de Valognes, Coutances ou Avranches !!! C'était une évidence tant les communes historiques de Carentan et de Saint-Hilaire étaient liées et imbriquées entre elles mais il fallait franchir le pas... C'est fait et, au nom de mes collègues, je remercie chaleureusement Louis Fauny, Pierre Violette et leurs conseils municipaux de l'avoir fait. L'actuelle commune nouvelle de Carentan les Marais les accueille avec joie pour bâtir dans un respect mutuel un projet commun respectant les spécificités de chaque entité.

Bonne lecture !

Bien à vous,
J.-P. Lhonneur

INFOS PRATIQUES

Carentan les Marais

Les mairies

ANGOVILLE-AU-PLAIN

☎ 02 33 71 99 58
commune-angoville-au-plain@orange.fr
Jeudi de 10h30 à 11h30

BREVANDS

☎ 02 33 42 14 46
mairie.brevands@wanadoo.fr
Mercredi de 14h00 à 17h30
Vendredi de 14h30 à 18h00

CARENTAN (siège social)

Boulevard de Verdun
50500 CARENTAN LES MARAIS
☎ 02 33 42 74 00 Fax 02 33 42 74 29
mairie.contact@carentan.fr
www.carentan.fr
du Lundi au Jeudi
de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 17h45
Vendredi
de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h45

HOUESVILLE

☎ 02 33 42 07 08
mairie.houesville@wanadoo.fr
Jeudi de 9h à 12h

SAINT-COME-DU-MONT

☎ 02 33 42 41 87
mairie.stcomedumont@wanadoo.fr
Mardi de 14h00 à 18h00
Vendredi de 9h00 à 12h00

SAINT-PELLERIN

☎ 02 33 42 13 04
mairie.stpellerin@wanadoo.fr
Mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Jeudi de 14h00 à 18h00

LES VEYS

☎ 02 33 42 17 86
commune-de-les-veys@wanadoo.fr
Mardi de 13h30 à 14h30

SOMMAIRE

- Édito du Maire 2
- Civilité 4
Le dernier réseau social des personnes âgées, c'est les voisins
- Angoville-au-Plain 5
- Brévands 6
- L'info eau - SIEAP des Veys 7
- Carentan 8
- Portes à Flot 8
- Aménagements aux alentours de l'église et du square Mac Auliffe 10
- Informations circulation 11
- Jumelages 12
Waldfishbach-Burgalben
Selby
- Houesville 14
- Saint-Côme-du-Mont 16
- Saint-Pellerin 18
- Les Veys 19
- Parcours de vétérans 20

Bilan rentrée 22

Comité consultatif Seniors 25

Cartes d'identité et passeports 26

PACS 27

Recensement 27

Etat-Civil - du 1^{er} mars au 31 août 2017 28

Décisions du conseil municipal 30

RSA 33

Gros plan 34

Centre hospitalier de proximité

Les Roses de la Manche 36

Festival Les Egaluantes 37

Environnement 38

Communiqué de la SNCF

Agenda des manifestations 40

Civilité

Le dernier réseau social des personnes âgées, c'est les voisins

Selon une étude réalisée par les Petits Frères des Pauvres, 300 000 personnes âgées de plus de 60 ans – soit l'équivalent de la population d'une ville comme Nantes – ne rencontrent quasiment jamais ou très rarement d'autres personnes, tous réseaux confondus (familial, amical, voisinage, réseau associatif).

Nous avons tous auprès de chez nous des personnes âgées qui vivent seules, qui sortent peu, surtout en cette période hivernale, et se retrouvent ainsi isolées.

N'hésitons pas à frapper à leur porte pour prendre des nouvelles, échanger quelques mots, s'asseoir et discuter. Ils sont les mémoires vivantes de notre ville, de notre histoire. Cette rencontre et leur expérience de la vie peuvent nous enrichir dans notre propre vie souvent bien remplie par nos activités professionnelles, nos familles, nos loisirs. Les réseaux sociaux prennent également beaucoup de place dans notre quotidien mais n'oublions pas que nos meilleures relations sont les



relations que nous cultivons jour après jour avec nos proches, nos amis, nos voisins. Les bonjours, les sourires, les petites attentions que nous échangeons, sont beaucoup plus importants que nous le pensons pour une personne isolée qui ne peut pas toujours aller à la rencontre des autres.

Plus de la moitié des Français de plus de 75 ans ne reçoivent plus ce « Alors, comment ça va aujourd'hui ? » qui les maintient

dans la vie. C'est notre devoir à tous de nous en préoccuper et au fil du temps, de réelles amitiés et complicités naîtront. En ces veilles de fêtes de fin d'année, allons au-devant des autres, ouvrons nos portes et consacrons du temps pour que chaque personne de notre entourage se sente appréciée, respectée, estimée et non pas isolée.

Comité Vie quotidienne

Angoville-au-Plain

- Le 26 mai a eu lieu l'**inauguration du domaine Airborne** en présence du député P. Gosselin, de M. Le Goff et de A.-F. Fossard. Les propriétaires Carli et Anja Nelissen, Hollandais, ont acheté la ferme de la Guidonnerie et vous accueillent dans leurs gîtes rénovés.

- Ouverture du domaine de la Gouderie**, ferme rénovée dans la pure tradition normande par un couple d'Italiens, Jacqueline et Eraldo Baudino. Hébergement en chambres d'hôtes et tables d'hôtes avec accueil de chevaux dans les box « grand confort ». Cette demeure fut en 1944 le PC du Colonel Sink, commandant le 506th / 101^e Airborne.

- Le 5 juin, à l'occasion de l'inauguration du monument à la mémoire du Major John Tucker à Saint-Hilaire-Petitville, Odette Becquerelle a remis au **vétéran Georges Müllins la médaille du Sénat** demandée par le Maire délégué, Daniel Hamchin, ainsi que la photo de l'église d'Angoville (il n'avait pas pu être présent à Angoville le 3 juin).

- Le 3 juin a eu lieu notre **cérémonie annuelle en présence de vétérans**. A cette occasion, les enfants du village leur ont remis une photo de l'église encadrée, offerte par l'association pour la sauvegarde de l'église.



- Du côté des travaux**, nous avons vu la réalisation de l'accès pour handicapés, le rejointement du mur intérieur du cimetière ainsi que l'éclairage extérieur de l'église.

Actuellement, les travaux d'électrification des toilettes publiques sont en cours, les visites de l'église étant toujours nombreuses, cela s'avérait indispensable.

- Depuis la dernière rentrée, **un ramassage scolaire a été mis en place** à la demande des parents concernés avec le déplacement de l'abribus auprès de la mairie pour plus de sécurité.

Odette Becquerelle,
Adjointe

Brévands

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE



Le lavoir, le parking de la rue Jaillet, les abords de l'église, la Brèche à la Vierge et l'entrée des grèves ont été généreusement fleuris grâce aux équipes de la commune historique de Carentan qui ont livré de nombreuses boutures. La mise en place a été assurée par des bénévoles. Un grand merci à tous.

LA BRÈCHE À LA VIERGE



A cet endroit, au bord de la mer, on découvre miraculeusement dans la vase, dit-on, une statue de la Vierge à l'enfant du XVII^{ème} siècle. Perdue par un navire, la statue aurait été trouvée au milieu du XIX^{ème} siècle sur la plage, près de la Brèche de la Vierge où une cérémonie a lieu chaque année.

Le 14 août, en soirée, une veillée est organisée à cet endroit.

Le 15 août, fête patronale de Brévands : le matin une célébration a lieu à l'église, avec distribution de pain béni. A l'issue, un repas est organisé par le Comité des Fêtes à la salle des fêtes.

A noter que les bancs ont été remis en état avec l'aide des agents municipaux de Carentan.

Jean-Marc Darthenay,
Maire délégué de Brévands

CHASSE

Remise en état de la chasse de la Coquebourg qui part du village des Grèves jusqu'au village de Coquebourg pour les randonneurs.

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2018

Malgré le recensement de la population qui a été fait en janvier et février 2017, en raison de la commune nouvelle, un nouveau recensement aura lieu en janvier et février 2018.

VIDE-GRENIER DU 11 JUIN 2017



Une équipe motivée



Hyper motivée !!!



Et de nombreux participants

L'INF Eau

La feuille d'information sur l'eau potable

2016



SIAEP DES VEYS

Extrait du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public Disponible en mairie de VEYS

TERRITOIRE

1 280 habitants

Le service d'eau potable du Siaep des Vey's regroupe les communes de : Brévands, Catz, les Vey's et Saint-Pellerin.

La population desservie est de 1 280 habitants.



4 communes adhérentes

EXPLOITATION

En régie

Le syndicat a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à **592 abonnés** (en baisse de 0,17 % par rapport à 2015).



PRODUCTION

2 ressources

Des ressources propres au syndicat :

2 Forages ont fourni 154 445 m³ d'eau traitée.

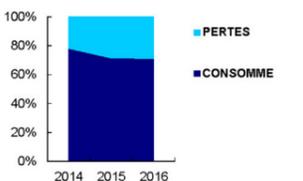


DISTRIBUTION

Un réseau de 55 km
109 908 m³ consommés

En 2016 les abonnés domestiques ont consommé 109 908 m³ (en baisse de 0,06 % par rapport à 2015) soit en moyenne **235 litres par habitant et par jour**

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le **rendement du réseau était de 71,2 %** en 2016 (il était de 71,6 % en 2015).



Rendement du réseau

QUALITÉ

Bonne

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

La démarche de protection de la ressource en eau est complètement mise en oeuvre.



PRIX

304,60 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera en 2017 entre 299,80 € et 304,60 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2017, toutes taxes comprises), avec une **variation par rapport à 2016 comprise entre 0,00 % et 0,20 %**.

Sur ce montant, 83 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, et les taxes s'élèvent à 17 %.



Répartition des montants collectés

PORTES À FLOT

Chantier des portes à flot suite...

Depuis le printemps dernier, l'entreprise Aubert-Labansat fabriquait les futures portes à flot de la Taute qui vont venir remplacer les portes existantes et vétustes, situées sous le pont de la RD 974 à Saint-Hilaire-Petitville, pour les déplacer sous le pont de l'actuelle RN13, à Carentan les Marais.

Depuis le 18 septembre, le chantier a pris une nouvelle dimension avec la mise en place des premières portes en rive droite de la Taute. C'est un chantier spectaculaire qui a alors débuté en bordure de RN13 avec le positionnement d'une grue de 130 tonnes de capacité, de l'entreprise de levage Cadet, d'Isigny-sur-Mer. Entreprise qui avait déjà assuré le convoyage des portes par transport exceptionnel de 2^{ème} catégorie depuis les ateliers de Coutances jusqu'à Carentan les Marais.

Fin août, plusieurs batardeaux, système de barrage amovible qui permet aux charpentiers et techniciens de l'entreprise Aubert-Labansat d'isoler une arche du pont pour pouvoir travailler au sec, complètement isolés de la mer comme de l'écoulement de la Taute vers la mer, ont été posés à l'aide de la grue.

Une fois la pose des batardeaux effectuée, le sas isolé a alors été complètement vidé à l'aide d'une pompe pour permettre au grutier Vincent Cadet, secondé du chef de manœuvre, sa sœur Sloane Cadet, et guidé par le charpentier en chef, Joël Hervieu, de positionner « au millimètre » les portes de 6,5 tonnes à 36 m de portée pour la porte la plus éloignée. Les portes de 5,90 m de long pour 3,70 m de large se sont alors élevées dans les airs, sous le regard surpris des automobilistes en transit vers Cherbourg, pour rejoindre leur emplacement définitif.

L'opération a été renouvelée pour les 2 autres vantaux de la deuxième porte à placer. Des essais de fonctionnement de fermeture - ouverture sont ensuite effectués. Des ajustements, des réglages des gonds, la pose des moteurs qui actionneront les vantelles se poursuivent avant l'enlèvement au final des batardeaux pour permettre aux portes de se mouvoir naturellement par la force des flots mais aussi aux poissons migrateurs de circuler librement vers l'amont ou vers l'aval selon la saison.

Toutes les portes sont maintenant fabriquées. Un prochain convoyage est envisagé pour permettre, une fois tous les contrôles validés sur les 2 premières portes posées, de procéder au même protocole de pose avec les mêmes acteurs à pied d'œuvre, pour les 2 autres arches du pont à équiper.



De cette manière, l'écoulement de la Taute n'aura pas été interrompu et les centres-villes de Carentan les Marais et de Saint-Hilaire-Petitville seront protégés des risques d'inondation.

Yannick Luthi-Maire,
Responsable du service Environnement



AMENAGEMENTS AUX ALENTOURS DE L'EGLISE ET DU SQUARE MAC AULIFFE

L'aménagement des abords de l'église et du square Mac Auliffe sera achevé dans les prochaines semaines avec la plantation des arbres.

Les rues de l'Abreuvoir, Qui Qu'en Grogne, Notre-Dame, Esnouf, la Place Guillaume Cerisay et la rue du Vieux Rempart ont été entièrement rénovées afin de proposer un cadre agréable aux usagers des différents établissements (la crèche halte-garderie, le centre de loisirs sans hébergement le REEL, le pôle de santé libéral et ambulatoire, l'hôpital et la résidence seniors...).

Ce ne sont pas moins de 16 600 m² qui ont été aménagés afin de garantir la continuité du cheminement entre les différentes rues, avec un élargissement des trottoirs, la réalisation d'abaissés de

trottoirs, et la création de nouveaux passages piétons pour assurer une bonne liaison entre les différents secteurs.

Près de soixante places supplémentaires de stationnement ont été réalisées, aux abords du square Mac Auliffe mais également à proximité de l'Eglise avec la mise en œuvre d'un parking enherbé au milieu des arbres centenaires qui ont pu être conservés.

Ce projet a été réalisé sous la maîtrise d'œuvre du cabinet SAVELLI de Barneville-Carteret qui, en suivant les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, a su aménager ce quartier en alliant qualité du cadre de vie et facilité d'accès et de stationnement.

Les travaux s'élèvent à près de 900 000 € HT et ont bénéficié d'une aide importante de l'Etat,



au titre du Fond de Soutien à l'investissement Local, d'un montant de 336 500 € et d'une aide de la Région d'un montant de 100 000 €.

Afin de sécuriser l'ensemble des usagers, piétons, cyclistes, et compte tenu du maintien du sens de circulation mis en place en janvier rue Holgate et rue Séblin, une zone 30 englobant l'essentiel du centre-ville va être instaurée au cours du mois de novembre.

Jérôme Lemaître,
Adjoint à l'urbanisme



INFORMATIONS CIRCULATION

SENS DE CIRCULATION CENTRE VILLE

Le sens de circulation des rues Holgate et Séblin va être définitivement maintenu en l'état actuel. Après quelques mois d'expérimentation, il apparaît toutefois que certains ajustements semblent nécessaires.

- Une sortie, avenue de la Gare, avec un **tourne à droite obligatoire**, va être rendue possible très prochainement afin de fluidifier la sortie rue Tilloloy. L'avenue de la Gare passera donc en double sens. Le stationnement en épi de cette rue sera supprimé et remplacé par du stationnement longitudinal.

- Le stationnement de la rue Holgate va être limité à 30 minutes.

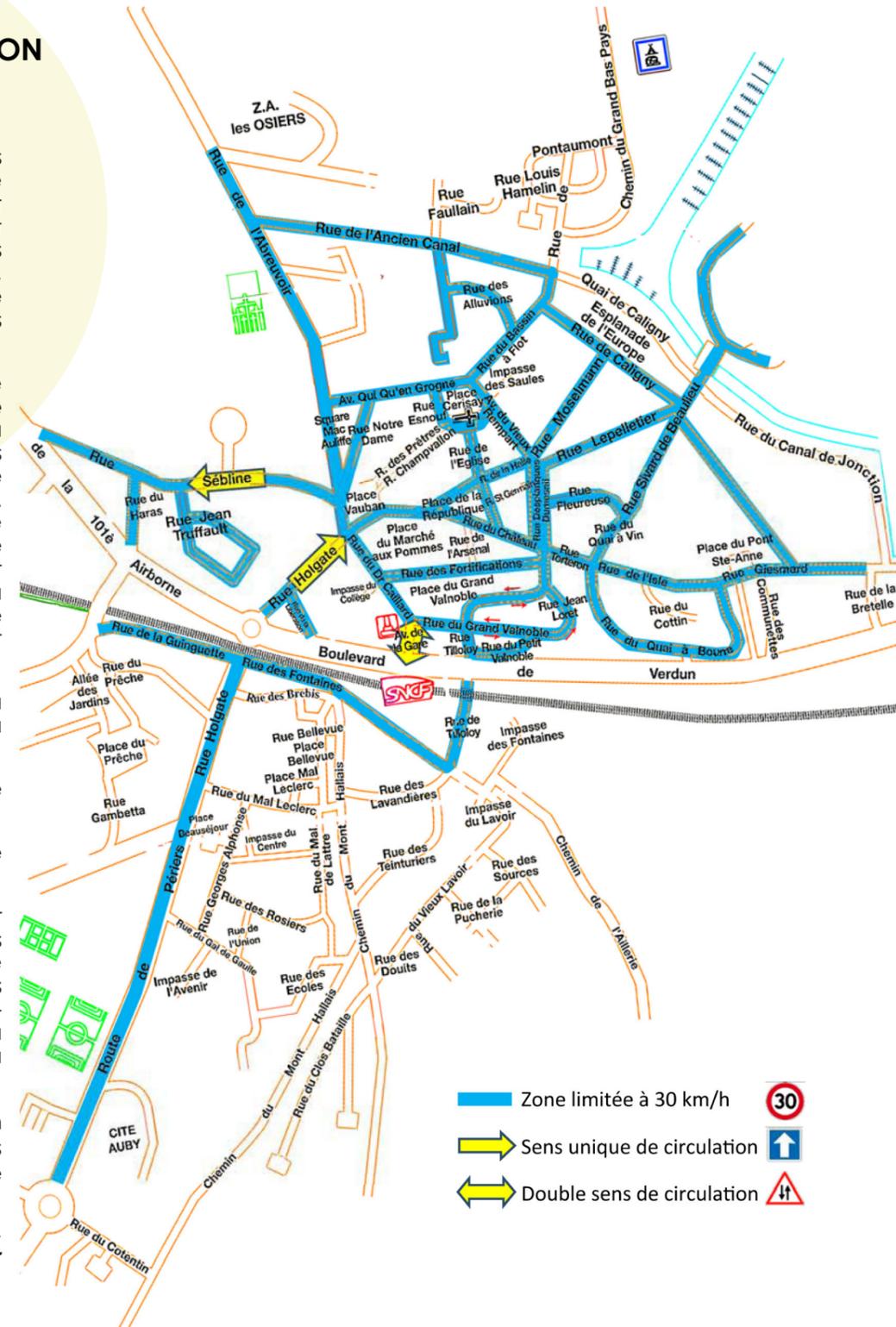
- Le rond-point de la rue Séblin va être déplacé.

- La signalisation définitive va être mise en place.

De plus, afin de sécuriser les automobilistes, cyclistes et piétons, la vitesse de circulation dans l'ensemble du centre-ville de Carentan va être limitée à 30 km/h à compter du 15 novembre.

Vous trouverez sur le plan ci-contre l'ensemble des rues concernées par cette limitation de vitesse.

Le Maire,
Jean-Pierre Lhonneur



Jumelages

Waldfishbach-Burgalben

Une importante délégation d'une soixantaine de personnes, dont 45 en bus, qui s'est rendue dans la ville jumelle allemande du vendredi 25 au mardi 29 Août 2017.

Au départ de la place du Valnoble, à 6h00 le matin, les habitués faisaient connaissance avec les personnes qui se rendaient à Waldfishbach-Burgalben pour la première fois.

Après un voyage sans encombre, nos amis nous attendaient Place de Carentan à 18h30.

L'accueil en chants et musique a été des plus chaleureux avec des enfants de 4 à 6 ans (qui ont chanté en français) et un groupe de l'orchestre Moosalbtaler.

Après quelques mots de bienvenue, suivis d'un rafraîchissement, les familles étaient réparties chez leurs hôtes.

Le samedi matin, une séance de travail réunissait maires, membres des comités et responsables d'associations. A cette occasion, un cadeau était remis à la maman du premier bébé né à Waldfishbach en 2017.

Le samedi, une soirée européenne, empreinte de joie et d'émotion, réunissait tout le monde autour de chants, discours et prestations gymniques de majorettes.

Le dimanche était libre dans les familles et quelques personnes en ont profité pour représenter Carentan les Marais dans diverses manifestations.

Le lundi, journée bien remplie, avec un passage en France, dans la région de Bitche, pour la visite guidée de Simserhof (un des plus grands ouvrages de la ligne Maginot) et du site verrier Meisenthal.

Le soir, un excellent repas champêtre, animé une nouvelle fois par des musiciens du groupe Moosalbtaler, venait régaler nos papilles dans une excellente ambiance de joie, de bonne humeur et d'amitié.

Le mardi matin, départ pour le retour vers Carentan.

Madame le maire de Waldfishbach-Burgalben est venue nous dire au-revoir avec autant de « sacs repas » que de participants au voyage.

Après un pincement au cœur perceptible chez plusieurs d'entre nous, c'est le retour à Carentan.

Le comité remercie l'ensemble des participants à ce voyage qui renforce cette année

encore les liens qui unissent nos deux cités.

Nos amis allemands viendront nous rendre visite le vendredi 18 Mai 2018, n'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez en accueillir.

Christian Suarez,
Président du Comité

Le mot du président du «Cercle des amis de Carentan les marais» à Waldfishbach-Burgalben :

Depuis la création du jumelage entre nos deux villes, voilà plus de 50 ans, une troisième génération est née.

Ce n'est plus l'heure de la réconciliation mais celle de la solidarité.

Plus que jamais, laissons aux jeunes de nos deux villes ou de nos pays, l'opportunité de se rassembler et ainsi consolider l'amitié pour une Europe plus performante et une paix durable.

Chers amis de Carentan les Marais, soyez les bienvenus dans votre ville jumelle de Waldfishbach-Burgalben !

Bertrand Favray,
Président du Comité

Bertrand Favray en quelques mots

Né à Carentan en 1953, Bertrand Favray est issu d'une famille de 6 enfants. Il part vivre en Allemagne, à Waldfishbach en 1973, pour y travailler et épouser Trudchen en 1974.

Il est père de 3 filles et grand-père de 4 petits-enfants, qui, année après année, s'investissent dans le jumelage.

Membre actif du jumelage depuis 1973, il en est devenu le président en début d'année 2017, tout en continuant de faire partie du groupe de musiciens Moosalbtaler.

Selby

Ambiance DDay pour la réception des Anglais de Selby

Il y a bien longtemps que les habitués du jumelage anglais de Selby souhaitent découvrir les festivités du 6 juin. Leur venue du 2 au 6 juin cette année fut donc une première. Le Comité de Jumelage avait pour l'occasion concocté un programme approprié et nos amis anglais de Selby ont ainsi pu participer aux commémorations du DDAY.

C'est ainsi que la délégation anglaise, invitée par Jean-Pierre L'honneur, le Maire de Carentan, put se joindre aux cérémonies du 2 juin au Monument Signal et partager le verre de bienvenue en compagnie des soldats américains sur l'esplanade du port de plaisance. Le lendemain, après la réunion



traditionnelle des deux comités de Jumelage à l'Hôtel de Ville, visite du Camp Arizona : les Anglais sont habitués dans leur pays à ces reconstitutions très populaires et ont bien apprécié celle organisée in situ. L'après-midi du samedi, dans les familles d'accueil, fut pour beaucoup l'occasion de se mêler aux différentes festivités programmées dans la région. La soirée officielle rassemblant les familles d'accueil et leurs hôtes, à la salle des fêtes des Veys regroupait plus de 150 personnes en présence de Jean-Claude Haize, Maire délégué des Veys, Jean-Pierre L'honneur, Maire de Carentan les Marais, et des présidents des deux comités de Jumelage, Sallie Lockwood et Louis Regnault. Le lundi 5 juin la visite du cimetière américain de Colleville le matin, puis de la Tapisserie de Bayeux l'après-midi, fut de l'avis général une journée culturelle particulièrement agréable d'autant qu'un excellent repas nous avait rassemblés le midi dans un restaurant proche de la cathédrale de Bayeux. Le repas d'adieu à la salle des fêtes de Carentan, servi au soir de ce 5 juin par des membres du comité carentanais dans un

décor DDay, donnait la note finale à ce séjour bien rempli. Le 6 juin fut pour nos amis anglais une rude journée de retour, en effet la mer très agitée pouvait rappeler celle du 6 juin 44 ... mais cela n'était pas prévu à notre programme.

Notons enfin que la délégation carentanaise se rendra en Angleterre du 10 au 14 mai 2018.

Louis Regnault, Président du Comité de Jumelage Carentan les Marais - Selby

Merci de contacter la Mairie si vous souhaitez rejoindre l'Association Jumelage Carentan les Marais - Selby. L'assemblée générale aura lieu le vendredi 24 novembre 2017.



De gauche à droite Christian Suarez, Président du comité de jumelage en France; Anna-Silva Henne, Maire de Waldfishbach-Burgalben; Jean-Pierre L'honneur, Maire de Carentan les Marais et Bertrand Favray, Président du comité de jumelage en Allemagne.

INFOS PRATIQUES : Le **site Internet** de Carentan les Marais existe et peut être consulté, une actualisation incluant toutes les communes historiques est en cours. www.carentan.fr

OÙ EN SONT LES TRAVAUX PRÉVUS POUR 2017 ?

Supervisés par les Services Techniques de Carentan les Marais

Église : réfection des plâtres, peintures intérieures et mise en place de projecteurs extérieurs basse consommation, réalisation prévue pour le 2^{ème} semestre 2017.

Marais : pose de barrières aux entrées du marais des Mottes et de l'Ecluse reportée, remise en état du marais du Pommier après la saison 2016, travaux réalisés en avril, coupe des arbustes obstruant les fossés coté Saint-Côme et Liesville réalisée en juillet.

A noter : le vol d'une barrière métallique de 4 mètres dans le marais des Mottes (location Mr. Bérot).

Ordures Ménagères :

A noter : dans le cas d'une impossibilité de ramassage le mardi matin si ce jour est férié, le ramassage est reporté au vendredi matin (sauf informations particulières de la Communauté de Communes).

Rappel pour les quelques personnes n'ayant pas encore compris le fonctionnement du tri sélectif :

Les encombrants sont impérativement à déposer directement à la déchetterie par leur propriétaire.

Le tri sélectif consiste à déposer les divers emballages dans les conteneurs spécifiques dédiés à cet effet et non de les laisser au pied des conteneurs.

Le dépôt des ordures ménagères est interdit au niveau des conteneurs.

Taille des Haies : les services de l'EDF et du Téléphone (fixe) nous demandent de rappeler aux personnes qui sont concernées, qu'elles sont tenues de tailler les haies qui leur appartiennent sur les zones de passage des câbles afin d'éviter toutes coupures intempestives du réseau lors des épisodes météorologiques violents.

Entretien des abords :

En raison de la nouvelle législation concernant l'utilisation de désherbants polluants, les communes n'ont plus le droit d'utiliser ce type de produit sur la voie publique.

Malgré les tontes et désherbages réalisés par l'employé communal, il est demandé à tous les riverains, dans la mesure de leurs possibilités, de veiller à l'entretien des abords de leur lieu d'habitation.

Informations diverses :

Comme tous les ans, l'Association des Sauvaginiers des Marais du Cotentin et du Bessin a repris ses permanences le premier samedi matin de chaque mois à la maison des associations de Saint-Hilaire-Petitville pour récupérer les ailes que les sauvaginiers ont prélevées depuis l'ouverture.

Nous étions présents aussi au forum des associations de Carentan les Marais. Les images de cette manifestation sont disponibles sur www.tevi.tv. Suite à notre demande, la mairie de Carentan les Marais a mis à notre disposition un local pour le stockage de notre matériel utilisé pour nos différentes manifestations.



Si vous souhaitez nous rejoindre pour défendre la chasse au gibier d'eau, contactez-nous au 06.69.46.98.98 ou par mail association.sauvaginiers@gmail.com.

Communication

L'été 2014 a vu paraître le nom de notre commune dans la "Presse de la Manche" comme un éventuel lieu de stockage de déchets amiantés, information relayée, amplifiée par de braves citoyens sur le réseau Internet et déformée à la limite de la diffamation pouvant de ce fait engendrer un climat de suspicion envers le conseil municipal.

La mairie avait déposé immédiatement une plainte auprès du Procureur de la République du Tribunal de grande instance de Cherbourg pour connaître la vérité sur ces pseudo "informations/accusations".

Par un courrier du tribunal de grande instance de Cherbourg daté du 18 septembre 2017, signé par le Procureur de la République et reçu le 28 septembre à la mairie, l'affaire est classée sans suite au vu des résultats de l'enquête.

Michel Jean,
Adjoint

Commémorations :

-Cérémonie du 11 novembre à 11 heures au monument aux morts.

-Cérémonie du 05 décembre à 11 heures au monument aux morts.

Le couscous des Anciens Combattants est prévu le 26 novembre 2017.

Prévisions de fin d'année :

- **Pose des illuminations et décorations** prévue dans la 1^{ère} quinzaine du mois de décembre, un sapin décoré est prévu dans chaque quartier.

- **Les vœux de la municipalité** de Houesville sont prévus le vendredi 5 Janvier 2018 dans la salle des fêtes.

JUIN 2017

2017 n'a pas vu de festivités liées aux cérémonies du 6 juin sur la place de l'église à Houesville, les raisons sont multiples, la première étant qu'aucun vétéran n'était présent, Monsieur Sam Boyack ayant annulé son voyage pour raison de santé. Ensuite le calendrier des cérémonies et festivités était très chargé avec en complément un week-end prolongé (Pentecôte).

Pour pallier l'absence de familles désireuses de recevoir pour la soirée du 30 mai des soldats américains, français, allemands et néerlandais, dans la commune comme à l'accoutumée, l'ensemble du Conseil Municipal de Houesville a pris en charge financièrement et invité à titre personnel 12 militaires de la 101^{ème} Airborne.

Il est à noter que ce possible manque de volontariat peut être lié à un changement de lieu pour la réservation, les années précédentes il fallait

contacter l'association AVA de Sainte-Mère-Eglise, aujourd'hui en ce qui nous concerne, il faut s'adresser à Carentan les Marais.

L'invitation a été très appréciée par nos hôtes, la barrière de la langue s'est très rapidement dissipée grâce à une chaleureuse ambiance qui s'était tout naturellement installée entre les participants.

Merci à Monsieur et Madame Lesney qui ont assuré l'organisation de l'accueil et du dispatching de nos hôtes.

Les photos : L'accueil place du Valnoble par le Maire et l'organisateur, suivi d'une visite dans le marais du Pommier.

La suite logique était un repas, semble-t-il apprécié de tous, pris dans la bonne humeur malgré la différence de langue.

Pour finir, l'épreuve du "trou normand" et la traditionnelle remise de cadeaux.



Saint-Gilles :



La fête patronale a été célébrée le 3 septembre 2017 en l'église de Houesville. Elle a été suivie du traditionnel verre de l'amitié puis du repas des Aînés. Malgré une météo déplorable, une chaleureuse convivialité a permis à tous les anciens, aux invités et convives, de passer une excellente journée. Merci à toute l'équipe de la cuisine centrale de nous avoir préparé et servi ce repas de qualité.

Les traditionnelles brioches ont été offertes par la commune à l'ensemble des présents.



Informations Saint-Cômaises



Méchoui

Méchoui organisé par le comité des fêtes de Saint-Côme-du-Mont et l'association SPORT AND COME
Le dimanche 28 mai 2017, plus d'une centaine d'habitants avait répondu présent au méchoui.



Les deux présidents des associations, Monsieur Bernard Denis et Monsieur Michel Mauger, ont pris la parole et rappelé que pour organiser ces manifestations il est important d'avoir suffisamment de bénévoles pour la bonne organisation de cette journée.



Merci à tous ces bénévoles, y compris celles et ceux non présents sur les photos.

Cérémonie du 6 Juin 2017

Le 4 Juin 2017 la commune historique de Saint-Côme-du-Mont organisait une cérémonie sur la place de l'église en mémoire de tous les soldats qui ont participé à la libération, notamment Joseph Beyrle, Le colonel Wolverton et le Lieutenant Judels.



Madame Giot, Maire de la commune, entourée de Monsieur Lhonneur et Monsieur Gosselin pendant son discours.



La famille Beyrle avait fait le déplacement.

Fête de la musique

Cette année encore la fête de la musique a remporté un franc succès qui s'est terminé par le traditionnel lâcher de lanternes.



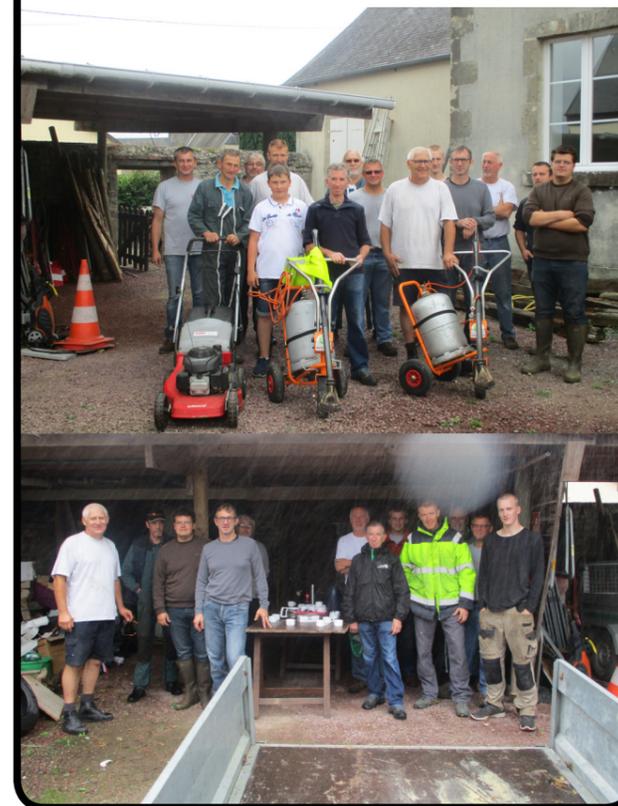
Rénovation de la salle des mariages



En avant-première, une photo de notre salle des mariages prête à temps pour le deuxième mariage qui a eu lieu le 3 juin 2017.

Journées citoyennes

Le 29 Juillet 2017, Monsieur Bernard Denis, adjoint de la commune, a décidé d'organiser une journée citoyenne. Malgré le mauvais temps, une quinzaine d'habitants a répondu présent. Nous les remercions tous pour leur coopération.



Banc de l'abribus

Nous remercions Monsieur Thierry Marie, entreprise 6TM, pour la réalisation d'un banc dans l'abri bus. Cela fait le bonheur des collégiens, des lycéens mais aussi des parents et grands-parents des plus petits.



Anne Delavaux,
Adjointe

Saint-Pellerin

Vide-grenier



Devant le musée, plus de 500 exposants dans les allées du vide-grenier.

Dimanche 20 août, sur le parking du Normandy Victory Museum, l'association Sports et Loisirs a organisé son traditionnel vide-grenier avec plus de 500 exposants, un record de participation pour la petite association locale de Saint-Pellerin et sa trentaine de bénévoles.

Si quelques mois auparavant, la présidente Edith Passilly hésitait à reconduire le vide-grenier, faute de main-d'œuvre, c'est sans regret qu'elle constate le succès de la manifestation avec une forte participation des exposants et des visiteurs.

Tous étaient au rendez-vous, des stands à n'en plus finir, des chineurs venus de toute part dès le début de la matinée et les bénévoles sur le pont au service de la restauration grillades, frites et crêpes, qui a fait le plein durant toute la journée.

Un excellent vide-grenier, tant pour les visiteurs, que pour les exposants, ravis de l'organisation.

Michel Néel,
Maire délégué de Saint-Pellerin

Prochaines manifestations

Le samedi 11 novembre 2017 : le repas des Aînés

Le vendredi 15 décembre 2017 : arbre de Noël

Les Veys



Dates à retenir :

- 15 décembre : Noël des enfants de - de 10 ans
- 12 janvier 2018 : vœux de la municipalité
- 31 mars 2018 : belote organisée par Les Veys Loisirs

Chemins ruraux

En tant que Maire délégué, je suis responsable de l'entretien des chemins ruraux de Carentan les Marais avec Daniel Hamchin, Maire délégué d'Angoville-au-Plain.

Ce sont 50 km de chemins sur tout le territoire, cette année nous avons fait débiter et gratter 14 km par l'entreprise Duval de Baupré. Le travail a été effectué dans de bonnes conditions.

C'est aussi environ 400 tonnes de cailloux qui sont mises en place sur une bonne partie de ces chemins. Cela représente un budget d'entretien de 50 000 à 60 000 € par an avec la perspective de remettre tous ces chemins en bon état dans les 3 ans.

Dans le souci de les rendre agréables pour les promeneurs et praticables pour les agriculteurs, il va être demandé cet hiver aux propriétaires et agriculteurs riverains de procéder à l'élagage pour que ces chemins puissent voir le soleil. Ceci est nécessaire dans l'intérêt de tous pour partager notre territoire dans de bonnes conditions.

Jean-Claude Haize,
Maire délégué de Les Veys



PARCOURS DE VÉTÉRANS

Cette année, pour les cérémonies et festivités du 6 juin, nous avons eu la possibilité et la chance de rencontrer parmi les vétérans présents, un vétéran de la 101^{ème} Airborne, qui n'était pas parachutiste mais son régiment faisait partie des troupes aéroportées par planeur.

Voici en résumé l'histoire de **George Kenis MULLINS** :

Né le : 28 avril 1925 à Jenkins dans le KENTUCKY

Engagé volontaire dans l'Infanterie aéroportée de la 101^{ème} Airborne, numéro matricule : 33 657 712, George est entré en service le 21 octobre 1943, affecté au 327^{ème} Glider Infantry Regiment (transport par planeur).

Il débarqua sur la côte normande le 6 juin 1944 avec son unité et participa à l'ensemble des batailles du front Ouest jusqu'à la victoire. Après son périple européen, il fut démobilisé le 10 décembre 1945.

Il s'engagea à 18 ans dans l'infanterie aéroportée.

* Il a effectué son instruction et sa formation aux USA et en Grande-Bretagne d'où il sortit avec les qualifications pour le combat d'infanterie et celles complémentaires des troupes aéroportées.

Il occupa les fonctions de Sergent-Chef de Section (section N°604)

* Il débarqua sur la plage d'Utah-Beach le 6 juin 1944 pour prendre part à l'opération tactique consistant à couper la presqu'île du Cotentin,



* Il retourna en Grande-Bretagne fin juillet pour préparer l'opération «Market Garden» et il fut transporté en planeur CG4A à Son, en Hollande, à une trentaine de kilomètres à l'intérieur des lignes ennemies. Il y fut blessé le 9 novembre 1944 et recevra la Purple Heart puis la Bronze Star.

*Après 72 jours de combat son unité fut relevée et envoyée en France (aux environs de Reims) pour récupérer.

* Après 2 semaines de récupération, il a été envoyé avec son unité en urgence à Bastogne en Belgique car la bataille des Ardennes débutait. Les troupes aéroportées seront régulièrement encerclées, mises à mal par l'ennemi et le froid intense mais tiendront jusqu'à l'arrivée des renforts de Patton.

* la contre-attaque ayant été repoussée, son régiment prendra une position défensive autour de Haguenau en Alsace en attendant de nouveaux ordres de marche.

* Il est allé jusqu'au « nid d'aigle » de Adolf Hitler à Berchtesgaden, fit partie des gardiens de certains « dignitaires nazis » en attendant le tribunal de Nuremberg, puis son unité termina la guerre en Autriche, en effectuant la protection des œuvres d'art que le Maréchal Goering avait dérobé dans toute l'Europe.

Il reçut les insignes de la Légion d'Honneur le 2 juin 2017, lors de la cérémonie au « Carré de Choux ».

Merci Georges pour tout ce que vous avez fait, toi et tes camarades.

La seconde histoire de Vétéran, concerne plus particulièrement la commune déléguée de Houesville car c'est dans cette commune que **Harry Kulkowitz** était citoyen d'honneur et aimait se reposer mais ...

Harry nous a quittés le mardi 22 août.



Ce Vétéran américain a tiré sa révérence pour aller retrouver ses camarades de combat.

Issu d'une famille d'immigrants d'origine Russe établie à New York, il s'engagea dans l'armée des Etats-Unis à l'âge de 17 ans en falsifiant sa date de naissance.

Les raisons de son choix étaient simples car il connaissait les persécutions dont était victime le peuple Juif en Europe occupée.

Il savait aussi que dans le cas où il serait fait prisonnier par les nazis, ses chances de survivre étaient minces : camp de concentration spécial pour soldats juifs ou abattu sur place.

Après sa formation militaire, il est intégré dans la 114th Signal Radio Intelligence Company.

C'est avec cette formation chargée de l'écoute des réseaux ennemis sur la ligne de front qu'il débarqua le 6 juin 1944 à Utah-Beach dans son half-track.

Il participa à la bataille de Normandie, la campagne de France, des Pays-Bas, de Belgique et enfin d'Allemagne.

De retour chez lui en 1945, il a exercé des petits métiers dont celui de plongeur dans un restaurant avant de posséder le sien.

Il s'établit ensuite dans le New-Jersey, à Cape May, petite ville balnéaire où il dirigea son hôtel



restaurant que ses enfants et petits-enfants exploitent encore aujourd'hui.

Harry était un passionné de photographie, il avait réalisé son rêve à Philadelphie en créant sa propre galerie de photos d'arts.

A la fin de sa vie, ce qu'il aimait, c'était revenir en Normandie, c'était son meilleur médicament comme son fils Mark nous le confiait.

Il reçut la Légion d'Honneur en juin 2009 à Houesville, ce village qu'il affectionnait tant et qui le lui rendait à chacune de ses visites.

Il avait été si touché par l'accueil qui lui avait été réservé, qu'il fit un don de 3 000 dollars pour les enfants de Houesville, somme employée pour la réalisation d'une aire de jeux qui porte son nom aujourd'hui.

Repose en paix Harry et merci de nous avoir permis de te rencontrer et à travers toi tous les vétérans de ta génération.



principalement les voies de communication autour de Carentan.

Les tâches prioritaires de son unité et de sa division étant de traverser la Douve, de passer par Brevands et de prendre Carentan. C'est sur les bords de la rivière Douve qu'il participa à son premier combat avec les plus lourdes pertes en hommes qu'il lui sera donné de rencontrer de toute la guerre en un temps d'engagement aussi court.

Il participa à la libération de Carentan et y resta environ un mois pour sécuriser cette zone très importante au niveau stratégique.



Bilan rentrée 2017

Pour cette rentrée 2017, le Conseil Municipal a décidé de maintenir l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles publiques à 4,5 jours d'école avec des activités TAP, malgré le décret du Ministère de l'Education Nationale du 27 juin 2017 donnant la possibilité du retour à 4 jours. Cette décision permettra d'envisager sereinement le passage à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018.

2 333 élèves ont repris le chemin de l'école pour cette rentrée 2017 : 776 en école primaire, 930 en collège et 627 en lycée. Un nouveau proviseur a pris la direction du lycée Sivard de Beaulieu, Monsieur Pesnel, et au collège Gambetta, Monsieur Thorel est le nouveau principal adjoint.

LES HAUTS-CHAMPS

L'école primaire les Hauts Champs accueille cette année 156 élèves, répartis dans 7 classes :

58 élèves dans les classes maternelles et 98 dans les classes élémentaires.

Concernant l'équipe pédagogique, on note l'arrivée de deux nouvelles enseignantes :

- Mme Vallot, en CE2/CM1
- Mme Poisson, qui complète un temps partiel en Grande Section et assure la décharge de direction en CP.

Mmes Chorin, Chapron, Couppey, et Roussel sont en charge respectivement des classes de Petite Section, Moyenne Section, Grande Section et CM1/CM2.

M. L'Homme remplace actuellement Mme Huet dans la classe des CE1/CE2.

Mme Hébert enseigne en CP et assure la direction de l'école.

L'école bénéficie toujours d'une maîtresse supplémentaire, Mme Boutier, ce qui permet de favoriser le travail en petits groupes de besoin.

Le projet de l'école s'articule autour de trois axes : le suivi et l'accompagnement de tous les élèves, l'adaptation des pratiques pédagogiques et éducatives aux

besoins des élèves, le renforcement du lien école/famille.

L'accent est plus particulièrement mis sur la continuité du parcours culturel de l'élève, l'acquisition et l'enrichissement du vocabulaire, la prise en charge de l'hétérogénéité, l'appropriation des règles et des espaces de vie collectifs grâce aux conseils de délégués d'élèves, l'alimentation du BLOG de l'école, les rencontres individuelles parents/enseignants pour la remise des livrets scolaires.

Parallèlement, de nombreux projets sont envisagés : participation au festival « Mange ta soupe », cycle natation, corrida de Noël, rencontres sportives, préparation d'un spectacle « conte théâtralisé et musical » à destination des parents, séjour avec nuitée au Puy du Fou ...

Informations pratiques :

La directrice est déchargée le jeudi.

Adresse : Place du Général de Gaulle, 50500 Carentan les Marais

N° de téléphone :

Maternelle : 02 33 42 11 56

Elémentaire : 02 33 42 03 15

La Directrice,
Delphine Hébert

LES ROSEAUX

L'école des roseaux faisait cette année l'objet d'une mesure de fermeture conditionnelle de classe si l'effectif de 256 enfants présents (hors classe Ulis) n'était pas atteint le jour de la rentrée.

La mobilisation des élus et des parents a permis la réouverture de la 12^{ème} classe quelques jours après la rentrée.

Les élèves sont ainsi accueillis dans de bonnes conditions, avec 4 classes maternelles, 7 classes élémentaires et 1 classe Ulis.

De nouveaux enseignants ont rejoint l'équipe en place :

Mme Maryline Guérin et Mme Maude Lallemand en maternelle, M. Bruno Leroy, Mme Virginie Letourneur, Mme Justine Poisson en élémentaire et M. Anthony Ghirardo pour la classe Ulis.

L'ensemble des classes va participer cette année à un nouveau dispositif mis en place sur la région de Carentan : le CESCO (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté Inter-degrés).

Des actions seront mises en place dans les classes afin de permettre l'acquisition de compétences psycho-sociales par les élèves et contribuer ainsi à l'amélioration du climat scolaire.

En effet, il est reconnu que le bien-être à l'école induit de meilleurs résultats scolaires et la réussite de tous les élèves reste une des priorités des enseignants.

Participation à des spectacles et sorties pédagogiques rythmeront également la vie des élèves tout au long de l'année.

L'équipe enseignante souhaite une bonne année scolaire à tous les élèves.

Christelle Fossey,
Directrice

COLLEGE GAMBETTA

Une rentrée sereine avec 350 élèves répartis en 14 classes plus la classe Ulis (unité locale d'inclusion scolaire).

Les équipes pédagogiques sont stables, notons cependant un nouveau professeur d'allemand, Mme Klingner.

L'équipe des agents se renouvelle partiellement avec le départ de Mme Outrequin, mutée, et le départ en retraite de Mme Gorget.

Au niveau de l'équipe de direction : M. Thorel Frédéric est le nouveau principal adjoint et Mme Blin Aurélie la nouvelle CPE (conseillère principale d'éducation).

L'année scolaire 2017/2018 est la continuité de l'année 2016/2017 qui avait mis en œuvre la réforme du collège. Ainsi, tous les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} bénéficient de l'aide personnalisée dans plusieurs disciplines. Le cycle 4 (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) poursuit les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) qui ont permis aux élèves de travailler autrement leurs parcours culturels et artistiques, citoyen, santé et avenir.

Depuis plusieurs années, l'entrée au collège en 6^{ème} se fait autour d'un séjour d'intégration de 4 jours au camping d'Utah-Beach où les collégiens apprennent à vivre ensemble, à se connaître, à connaître leurs professeurs et à

partager des activités scolaires dans un autre cadre.

L'an passé le collège Gambetta s'est illustré dans différentes actions et des élèves ont été primés : par exemple 1^{er} prix de la classe presse, 3^è prix et un accessit au concours national de la résistance et de la déportation, également dans l'atelier robotique.

Le collège Gambetta participera aussi cette année activement aux manifestations de la ville de Carentan les Marais : Mange ta soupe en octobre et le festival des Egaluantes en décembre.

Un cross pour le cycle 3 (CM2-6^{ème}) aura lieu le 16 novembre.

Les élèves de la section « euro » en 4^{ème} et 3^{ème} se rendront dans plusieurs pays d'Europe autour d'un projet qui est en cours de réalisation. Les germanistes cette année se rendront en Allemagne, dans la ville jumelle Waldfihnsbach-Burgalben au printemps.

Dans le cadre du parcours avenir et du parcours culturel et artistique, les 4^{èmes} découvriront la ville du Havre dans son histoire, son architecture et son économie, les 5^{èmes} la ville de Bayeux.

Le collège Gambetta recevra 2 fois dans l'année des artistes dans le cadre de la galerie d'arts.

Au niveau du numérique, 2 grands chantiers seront mis en œuvre : l'entrée dans l'ENT Educ de Normandie et expérimentation d'un « collège lab » c'est-à-dire un collège connecté qui utilise le numérique comme outil au service des apprentissages et de l'acquisition des compétences du socle commun. Il permettra de créer des espaces collaboratifs avec les écoles du primaire et avec les parents. Le collège Gambetta a été retenu par le Rectorat ainsi que quelques établissements de l'Académie.

Le concours des débats citoyens en anglais aura lieu cette année à Gambetta qui organisera les demi-finales pour les collèges du Bassin d'Education centre Manche.

Les résultats aux examens session 2017 sont satisfaisants avec 93.4 % de réussite au DNB série générale et 100 % au CFG.

Le programme 2017/2018 est chargé avec pour fil rouge l'accompagnement de chaque élève vers sa réussite.

Les usagers peuvent trouver toutes les informations sur le site du collège : <http://collegegambettacarentan.etab.ac-caen.fr/> et sur la page facebook de l'établissement.

La principale,
Anne Beauchamp

INSTITUTION NOTRE-DAME

ECOLE-COLLEGE-LYCEE PRO

L'Institution accueille 1 090 élèves sur 3 sites, sous la Direction de Madame Jaffré-Branthonne, avec Monsieur Poincheval à la Direction de l'Ecole, Madame Guns Adjointe au LP et Monsieur Marie CPE au collège.

L'Institution Notre-Dame, c'est plus de 90 personnels, 69 enseignants et plus d'une vingtaine de personnel OGE, plus de 750 repas servis chaque jour.

Ecole Maternelle et Elémentaire

L'Ecole Notre-Dame accueille cette année 383 élèves : 124 en maternelle (5 classes), 240 en élémentaire (9 classes) et 19 dans la classe Antenne Scolaire Mobile (ASM) destinée aux gens du voyage qui vivent en roulotte.

Les classes de CE2-CM1-CM2 ont pour projet de partir au Puy du Fou. Une sortie pédagogique par trimestre est prévue pour les autres classes.

La toiture de la garderie maternelle vient d'être rénovée. Trois classes ont été entièrement restaurées. Toutes les classes de l'école sont maintenant équipées de

vidéoprojecteurs et cela grâce au soutien de l'association des parents d'élèves (APEL).

Collège

Le collège accueille 580 élèves répartis sur 22 classes, dont une 3^{ème} Préparatoire aux Formations Professionnelles -PREPA PRO-.

C'est un collège d'enseignement général prenant en compte chaque élève avec ses difficultés et ses compétences.

Il propose :

- La deuxième langue vivante dès la classe de 5^{ème}, le latin à partir de la 5^{ème} également
- Un parcours européen en 4^{ème} et 3^{ème}
- L'option football en 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}
- Un séjour à la montagne en 6^{ème}, des Activités Physiques de Pleine Nature pour les 5^{èmes}
- De nombreuses activités péri-éducatives -club d'échecs, chorale -groupe vocal-, jardin pédagogique, loisirs créatifs, club aéronautique -BIA-, théâtre...
- Des propositions de Temps Forts Diocésains, de temps de culture chrétienne et de catéchèse aux

familles qui le souhaitent.

Résultats DNB 2017 : 98 % de réussite en série « collège » avec 25 Mentions TB, 22 Mentions B, 30 Mentions AB et 100 % de réussite en série « professionnelle » avec 4 mentions B et 6 mentions AB.

Des travaux se poursuivent avec la rénovation de salles de classes, du réseau informatique, la réfection de toitures...

Lycée Professionnel

Le LP accueille 127 élèves. 2 sections de BACCALAUREATS PROFESSIONNELS : BAC PRO ASSP -Accompagnement, Soins et Services à la Personne (en structure)- et BAC PRO LOGISTIQUE.

Un partenariat toujours très actif avec les entreprises locales.

Résultats : Certification BEP, 100 % de réussite et 100 % de réussite en BAC PRO pour les 2 sections également.

Du matériel pédagogique pour la section ASSP a été renouvelé (fours, plaques électriques pour la cuisine pédagogique), des fenêtres ont été changées, les sanitaires totalement réaménagés...

La Directrice,
Mme Jaffré-Branthonne



LYCEE SIVARD DE BEAULIEU

Le lycée Sivard de Beaulieu accueille cette année 500 élèves (dont 330 demi-pensionnaires) répartis comme suit :

- 167 élèves de seconde générale et technologique (5 classes),
- 141 élèves de première générale et technologique (15 élèves en L, 37 élèves en ES, 59 élèves en S et 30 en STMG, soit 6 classes),
- 132 élèves de terminale générale et technologique (22 élèves en L, 43 élèves en ES, 34 élèves en S et 33 en STMG, soit 5 classes),
- 60 étudiants en BTS « assistant de gestion PME-PMI » (30 en 1^{ère} année, 24 en 2^{ème} année et 6 stagiaires GRETA).

Ce sont donc des effectifs stables par rapport à l'an passé.

Le personnel du lycée se compose de 43 enseignants, 2 techniciens de laboratoire, 1 conseiller principal d'éducation, 4 assistants d'éducation, 1 infirmière, 1 assistant social, 1 psychologue conseillère en orientation, 1,5 adjoints administratifs, 1 ouvrier polyvalent et 5 adjoints techniques. L'équipe de direction se compose d'un proviseur (M. Pesnel, nouvellement nommé), d'une proviseure adjointe (Mme Henry) et d'un adjoint

gestionnaire (M. Lejeune, nouvellement nommé). En tout, ce sont donc 64 personnes qui s'appliquent quotidiennement à fournir aux élèves les meilleures conditions possibles de travail, d'épanouissement et de confort.

Les résultats aux examens sont, à ce titre, révélateurs du travail mené par les élèves et les personnels :

- 23 élèves sur 24 ont obtenu le bac en série L (95,8 %) dont 11 avec mention,
- 31 élèves sur 33 ont obtenu le bac en série ES (93,9 %) dont 15 avec mention,
- 43 élèves sur 45 ont obtenu le bac en série S (95,6 %) dont 26 avec mention,
- 25 élèves sur 29 ont obtenu le bac en série STMG (86,2 %) dont 6 avec mention,
- 23 étudiants sur 28 ont obtenu le BTS « Assistant de gestion PME-PMI » (82,1 %) et 6 stagiaires GRETA sur 6 (100 %).

Des projets nombreux et menés dans plusieurs disciplines permettent aux élèves et aux étudiants de parfaire leurs compétences citoyennes et leur ouverture à l'international et sur les grands enjeux de société :

- Séjour d'intégration des classes de 2^{nde} à Utah-Beach

- Séjour d'une semaine aux USA pour des élèves de Terminale inscrits en section Euro
- Projet d'échange avec un établissement espagnol pour des élèves de 2^{nde}
- Projet d'échange avec un établissement allemand pour des élèves de 1^{ère}
- Sortie à Guernesey pour les étudiants de 2^{ème} année de BTS
- Séjour à la montagne pour des élèves membres de l'association sportive,
- Participations au prix Bayeux des correspondants de guerre, à la fête de la science, à divers concours pédagogiques, sorties au cinéma et au théâtre, résidence d'artiste et atelier littéraire, journées culturelles, club théâtre en lien avec le « Théâtre en parlance », partenariats avec des entreprises, des collectivités et des associations...

Toutes ces actions et celles à venir sont favorablement soutenues par la mairie et l'association des parents d'élèves, fortement impliquées à nos côtés en faveur de la réussite des élèves. D'autres viendront s'y ajouter en cours d'année en fonction des opportunités et des projets à naître...

Vincent Pesnel,
Proviseur

Comité consultatif Seniors



Vendredi 30 Juin 2017, le comité consultatif « Seniors » a rassemblé les aînés de notre grande ville de Carentan les Marais pour le **repas champêtre**, sur l'hippodrome « Maurice de Folleville. Près de 200 convives ont apprécié le cochon de lait cuit à la broche.



Ce fut un bon moment très convivial, malheureusement écourté par la pluie vers 17h. Comme de coutume, un service transport avait été mis en place afin de ne priver personne de cette manifestation, ouverte également aux résidents des EHPAD.



Dimanche 1^{er} octobre, un après-midi récréatif a permis, à près de 250 personnes, d'apprécier une **pièce de théâtre: « Un dîner bien tranquille »** de Martine Huet, interprétée par la troupe « Carentank'acteurs ». Le traditionnel goûter, qui suivait, réunissait 190 aînés de Carentan les Marais, permettant aux uns et autres de rencontrer les acteurs après 1h30 de rire autour d'une situation pour le moins cocasse.



Le 14 décembre, nous convierons les personnes seules de 77 ans et plus pour le **réveillon annuel**.

1^{ère} date à retenir pour 2018 :
la fête des grands-parents,
dimanche 11 mars 2018.

En plus de ces animations, le comité consultatif « Seniors » assure aussi :

Le transport en ville

sur demande en mairie la veille, les minibus de la ville sont à votre disposition pour vous transporter en centre-ville et vers les grandes surfaces les
Lundis de 9h30 à 12h pour « Seniors »; Mardis de 14h à 16h30 pour tout public; Jeudis de 14h à 16h30 pour « Seniors »; Vendredis de 9h30 à 12h pour « Seniors »

Repas mensuel

Chaque mois de Septembre à Juin, un repas, au prix de 8,50 €, est concocté pour toute personne de 65 ans et plus, au restaurant scolaire de la rue Sivard de Beaulieu.

Madame Legastelois reçoit en mairie un lundi sur deux, sur rendez-vous.

Nicole Legastelois,
Adjointe



CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Information sur la délivrance des cartes d'identité et passeports

Depuis le 1^{er} mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont désormais traitées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques. Le recueil des empreintes est dorénavant nécessaire pour effectuer votre demande de CNI.

Seules les mairies équipées de Dispositif de Recueil d'Empreintes peuvent désormais accueillir les demandes de CNI.

Ainsi, depuis le 1^{er} mars 2017, en lieu et place des 477 communes qui traitaient les demandes de chacun de ses habitants, 21 communes* du département doivent traiter aujourd'hui l'ensemble des demandes des usagers sans aucune restriction territoriale quant à leur lieu de résidence.

**Avranches, Ducey, Granville, Mortain, Pontorson, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Saint-James, Beaumont-Hague, Bricquebec, Cherbourg-Octeville, Equeurdreville-Hainneville, Quettehou, Tourlaville, Valognes, Coutances, Gavray, La Haye, Agneaux, Carentan, Saint-Lô, et Villedieu les Poêles.*

Pour la mairie de Carentan les Marais, après six mois de mise en place de ces nouvelles modalités de délivrance, le nombre de demandes de CNI traitées au 1^{er} septembre 2017 est de 1 281 contre 185 sur la même période en 2016.

Les communes du département qui disposent d'un dispositif de recueil de données ont pour certaines pris la décision d'organiser le service de demande de CNI et passeport sur rendez-vous, avec des délais d'attente pouvant aller jusqu'à 3 mois.

La commune de Carentan les Marais, jusqu'à aujourd'hui a fait le choix de maintenir l'accueil des demandeurs de CNI et passeports sans rendez-vous.

Elle dispose d'un seul dispositif de recueil d'empreintes (délivré par l'Etat), aussi une seule



demande peut être traitée à la fois. La saisie d'une demande de CNI nécessite en moyenne 15 à 20 minutes.

L'ensemble de ces éléments peut donc provoquer des désagréments que les services s'efforcent de minimiser :

- refus d'accueil du demandeur compte-tenu des demandes déjà en cours à traiter avant la fermeture de la mairie
- délai d'attente pouvant varier de 1h00 à 2h00.

INFORMATIONS SERVICE ETAT-CIVIL

Les demandes de passeport et carte nationale d'identité peuvent être faites selon les horaires suivants :

9h00-11h45 le matin

13h30-17h00 l'après-midi sauf le vendredi : **16h00**

Les retraits des pièces d'identité sont eux effectués selon les horaires d'ouverture de la mairie :

8h45-12h15 le matin

13h15-17h45 l'après-midi sauf le vendredi : **16h45**



ATTENTION ! La demande d'acte d'état-civil est une démarche GRATUITE. Plusieurs sites internet privés proposent un service payant pour effectuer à votre place les démarches pour obtenir un acte d'état civil. Ces sites n'ont aucun lien avec la ville de Carentan les Marais. N'acceptez pas de payer pour ce type de services.

PACS

PACS : Il pourra être signé en Mairie

A partir du 1^{er} novembre 2017, la gestion des PACS sera assurée par la mairie au lieu et place des greffes des tribunaux d'instance.

Les notaires restent également compétents pour l'enregistrement des PACS.

Le PACS est un contrat conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Pour composer un dossier de

demande de PACS auprès de la mairie, les 2 personnes doivent être domiciliées dans la commune, venir ensemble à la mairie et déposer :

- Une convention de PACS téléchargeable sur le site « service public.fr »
- Une déclaration conjointe de PACS
- Les attestations sur l'honneur :
 - . De non-parenté,
 - . De non-alliance
 - . De résidence dans la commune
- Un acte de naissance de moins de trois mois

- Une pièce d'identité en cours de validité
- Pour le ou la partenaire faisant l'objet d'un régime de protection juridique
 - . Une décision judiciaire autorisant le PACS pour les personnes placées sous tutelle
 - . Une autorisation du curateur pour les personnes placées sous curatelle.



RECENSEMENT de la population 2018

www.le-recensement-et-moi.fr

Carentan les Marais est devenue commune nouvelle après le 1^{er} janvier 2016 et avant le 1^{er} janvier 2017. Elle a été constituée avec des communes dont deux ont été concernées récemment par le recensement de la population : Saint-Côme-du-Mont en 2015 et Brévands en 2017. La commune nouvelle Carentan les Marais a été affectée à un groupe qui fixe les années où

vont être réalisées les enquêtes quinquennales de recensement. Ainsi, l'enquête de recensement aura lieu dans notre commune les années se terminant par 8 ou par 3, la première aura donc lieu en janvier 2018, la suivante en janvier 2023...

Les communes déléguées de Brévands et Saint-Côme-du-Mont vont donc être recensées de nouveau en 2018.

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr

Etat-Civil

Du 1^{er} mars 2017 au 31 août 2017

- Angoville-au-Plain

Naissance

Le 24.05.2017 Aude QUIEDEVILLE

Mariage

Le 15.07.2017 Thomas ALIX, conducteur de travaux et Julie OZOUF, infirmière

- Carentan

Naissances

Le 08.03.2017 Benjamin LEJEUNE
Le 14.03.2017 Kurt NAIKAT
Le 14.03.2017 Pharrell NAIRAT
Le 26.03.2017 Mila JACQUES
Le 26.03.2017 Leroy SÉNOVILLE
Le 08.04.2017 Rafaël MADI BACO
Le 14.04.2017 Lyvia FINEL
Le 15.04.2017 Noélie MICHELON
Le 03.05.2017 Anaé LAMY
Le 09.05.2017 Augustin PERTHUISOT
Le 11.05.2017 Maëlys GOUBAULT
Le 22.05.2017 Lily MATHON
Le 23.05.2017 Sacha TOUVEREY
Le 27.05.2017 Joséphine TOUTAIN

Le 28.05.2017 Lenny LEBACHELEY
Le 30.05.2017 Camille SIMON
Le 03.07.2017 Miho MORPHÉ
Le 05.07.2017 Léo ROUCOU
Le 08.07.2017 Maylane DARMANI
Le 14.07.2017 Clémentine CARNEIRO
Le 20.07.2017 Évy DEBARD
Le 24.07.2017 Dany-Junior MALLA
Le 25.07.2017 Alban TESSON
Le 28.07.2017 Jérémy PREVEL
Le 14.08.2017 Maëlle CHAPRON LELARGE
Le 17.08.2017 Mathilda ROBERT
Le 24.08.2017 Capucine PASSILLY

Mariages

Le 13.05.2017 Pierre ANQUETIL, cariste et Catherine TOUFFET, vendeuse
Le 13.05.2017 François CARVILLE, adjoint technique première classe à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement et Emmanuelle MARIETTE, éducatrice de jeunes enfants
Le 10.06.2017 Alexandre VÉREL, chauffeur routier et Valérie DELANGE, infirmière
Le 24.06.2017 Yann-Eric GOUTMAN, conducteur de ligne et Lise MOUCHEL, conductrice de ligne
Le 01.07.2017 Matthias UHRIN, gendarme adjoint volontaire et Marilou MARGUERIE, employée de commerce
Le 01.07.2017 Simon LENOUEVEL, responsable collecte et Nadège HOREL, conseillère clientèle
Le 29.07.2017 Bruno LEFRANC, chef d'entreprise et Alexandra TURPIN, cadre de santé
Le 29.07.2017 Sébastien BOREL, chauffeur routier et Séverine PIQUOT, conductrice de ligne
Le 05.08.2017 Arnaud MONTIGNY, menuisier et Sabrina LESEIGNEUR, mère au foyer
Le 05.08.2017 Jason FOSSEY, militaire et Anaïk COLIN, agent administratif bancaire
Le 12.08.2017 Mikaël ENOT, agent d'entretien et Yoane SANTOS, aide-soignant
Le 12.08.2017 Julien BAZIRE, débobineur et Emeline LAVARDE, mère au foyer
Le 26.08.2017 Florian TORSSELLI, ingénieur et Tess LOUARN, laborantine

Décès

Le 02.03.2017 Alain MARIE
Le 03.03.2017 Michel LEHECQ
Le 05.03.2017 Madeleine LAFORGE veuve ENOT
Le 09.03.2017 Alain LAVOLÉ
Le 19.03.2017 Alice MAHIER veuve LEMONNIER
Le 19.03.2017 Cécile GOSSELIN veuve PORÉE
Le 20.03.2017 René HOUSSIN
Le 24.03.2017 Maurice LEPOITTEVIN
Le 26.03.2017 Yvonne BARBE veuve LECONTE
Le 30.03.2017 Jean-Jacques CORBIN
Le 31.03.2017 René BLONDEL
Le 11.04.2017 Monique CASTEL veuve JACQUINOT
Le 22.04.2017 Bernadette BOURDELLE veuve GERSAN
Le 22.04.2017 Daniel CANTE
Le 26.04.2017 Berthe BROTHELANDE veuve REGNAULT
Le 07.05.2017 Juliette COSSERON veuve KOBRYN
Le 20.05.2017 Jean MALIZA
Le 26.05.2017 Marie DUREL veuve SAMSON

Le 06.06.2017 Ginette SOREL épouse NAVET
Le 10.06.2017 Jack LEMELLETTIER
Le 16.06.2017 Lucien LECHEMINANT
Le 17.06.2017 Gustave LEGRAND
Le 30.06.2017 Thérèse RIGAULT veuve FOUBERT
Le 05.07.2017 Martial PIERRE
Le 07.07.2017 Evelynne LÉBOUCHER veuve BAPTISTE
Le 08.07.2017 Jean-Claude BLAIVE
Le 25.07.2017 Louis LEROUESNIER
Le 27.07.2017 Nadine BAUDOUIN épouse DEBOURDON DE GRAMONT
Le 27.07.2017 Jean-Louis DEBOURDON DE GRAMONT
Le 01.08.2017 Hubert DESCAMPS
Le 05.08.2017 Pierre MARIE
Le 09.08.2017 Gilles AUBIN
Le 21.08.2017 Lucienne DELFAU veuve CHATELAIN
Le 22.08.2017 Madeleine MORIN veuve MOITIER
Le 26.08.2017 Marie LE GOUBIN veuve PICAULT

Etat-Civil

Du 1^{er} mars 2017 au 31 août 2017

- Brévands

Naissance

Le 03.05.2017 Emy COSTEY

Le 28.05.2017 Lenny LEBACHELEY

Décès

Le 28.05.2017 Henri AUBERT

- Houesville

Naissance

Le 05.06.2017 Mahé TRAISNEL

Le 20.08.2017 Lyne GANCEL

Mariage

Le 08.07.2017 Kévin MOREAU, ostréiculteur et Manuela PERRINES, sans profession

Noces d'or

Le 22.07.2017 Gérard ROBIN, retraité de l'aéronautique et Monique ROBIN, conseillère municipale

Décès

Le 16.05.2017 Amandine CAUCHON
Le 18.08.2017 Suzanne LEGIGAN

Le 22.08.2017 Harry KULKOWITZ (New Jersey, USA)

- Les Veys

Naissances

Le 11.04.2017 Raphaël PIERRE
Le 20.04.2017 Mila LETENNEUR

Le 09.07.2017 Armel DIGARD
Le 14.08.2017 Allan COULOMB

Décès

Le 08.07.2017 Martin RANDLE

Le 05.07.2017 Nathalie BOURDET, épouse LEGRAND

- Saint-Côme-du-Mont

Mariages

Le 03.06.2017 Alexis JEANNE, dessinateur réseaux et Léa DESMEULLES, conseillère en outils numériques
Le 08.07.2017 Jean-François BOGAS DA COSTA, pâtissier et Magali LEFAIX, vendeuse
Le 22.07.2017 Jacky SAUSSAYE, intendant en maison de retraite et Jérémy POUILLAIN, agent des services hospitaliers
Le 26.08.2017 Christophe COZLER, éducateur spécialisé et Marie-Jessica ANTOINE, mère au foyer

Décès

Le 27.03.2017 Gérard LEBREUILLY
Le 09.05.2017 Roselyne RICHARD

Le 01.06.2017 Romuald LANCRE

- Saint-Pellerin

Naissance

Le 29.06.2017 Maxence VOISIN-POLIDOR

Décisions du Conseil Municipal

Réunion du 22 mars 2017

Le Conseil municipal vote les comptes de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2016 concernant les quatre Communes historiques de Brevands, Carentan les Marais, Les Veys et Saint-Pellerin et les services annexes (eau, assainissement et lotissements). Il vote ensuite les comptes administratifs 2016 des communes de Brevands, Carentan les Marais, Les Veys, Saint-Pellerin ainsi que les comptes administratifs des services de l'eau de Carentan, service de l'assainissement des communes de Carentan les Marais et Les Veys, des budgets annexes lotissements de la commune déléguée de Carentan les Marais, de Les Veys, de Saint-Pellerin.

Bilan des acquisitions (cf. tableau 1)

Bilan des cessions (cf. tableau 2)

Vote du Budget Principal 2017 et des budgets annexes du service de l'eau 2017, de service de l'assainissement 2017, des lotissements 2017

Taxe d'Aménagement, fixation du taux et des exonérations facultatives.

Taxe d'aménagement au taux de 2 %

Exonération : les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Taxe sur la consommation finale d'électricité. Maintien et fixation du coefficient.

Maintien de la perception de la TCFE et coefficient unique de 8 sur l'ensemble du territoire qui s'appliquera à la taxe due à compter du 1^{er} janvier 2018.

Commune déléguée de Brevands - mise aux grèves 2017 : le Conseil Municipal fixe les tarifs par droit comme suit : dépouille 17 €, impôt 33 €, redevance 20 €, bague 0,58 €, engrais 12,55 €.

Fournitures scolaires : maintien des crédits alloués par élève, 47 € en élémentaire et 38 € en maternelle.

Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles :

Sur la base des données du compte administratif 2016, la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques passe de 830 € à 846 €.

Forfait Notre Dame

Sur la base des données du compte administratif 2016, le forfait attribué à l'école Notre-Dame est fixé à 1 422,92 € pour un élève en maternelle et à 508,11 € pour un élève en élémentaire.

Subvention au C.C.A.S.

Sur avis favorable de la Commission des finances le Conseil Municipal décide d'accorder pour 2017 :

- une subvention de 160 000 € pour permettre au CCAS de mener à bien ses actions en matière d'aide sociale.

- une subvention exceptionnelle de 20 000 € pour couvrir les charges de fonctionnement de la résidence seniors afin de pallier la vacance des derniers logements restant à attribuer. (subvention non versée

Tableau 1

Désignation du bien	Localisation	Identité de l'acquéreur	Identité du cédant	Conditions de l'acquisition	Montant	Références cadastrales
Terrain avec hangar (2461m2)	Chemin du Passeux	Commune de Carentan les Marais	Consorts Déméautis	Délibération du 25/02/2015	73 000€	AM n°159 et AM n°125 partiel
Terrain 17.242m2	Tripiéville	Commune de Carentan les Marais	Mme DE Clamorgan	Délibération du 24/03/2016	93 107€	ZD n°29
Terrain 18.357m2	Les Grelots	Commune de Carentan les Marais	Mme Grandin	Délibération du 28/04/2016	111 977,70€	ZH n°63
Terrain 478m2	7 Rue de l'Abreuvoir	Commune de Carentan les Marais	Consorts Caillemer	Délibération du 28/04/2016	8 000€	AC n° 7

Tableau 2

Désignation du bien	Localisation	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions	Montant	Références cadastrales
Maison individuelle(ex maison DGS)	7 bis Boulevard de Verdun	Commune de Carentan les Marais	M. E Laffite et Mme C Laly	Délibération du 23/06/2016 Cession le 28/09/2016	140 000€	AE n°192 pour partie

en cas d'équilibre financier de la structure).
Subventions communales

Indemnités aux maires, maires-délégués, adjoints et conseillers municipaux délégués.

Désignation des délégués au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Sur proposition de M. le Maire les délégués suivants, J.-P. Lhonneur, J. Lemaître, N. Legastelois, Y. Bacheley et J.-C. Haize sont désignés pour représenter la commune au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

Cession d'une bande de terrain

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement du Passeux, M. le Maire indique que des riverains se sont manifestés afin d'acquérir une bande de terrain d'une superficie de 63 m². S'agissant d'un délaissé de voirie, le conseil municipal approuve la cession au prix de 30 € le mètre carré.

Règlement du Conseil Municipal

Occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Le montant de la redevance est fixé au taux maximum. Il est calculé en tenant compte de la population totale de la commune nouvelle de Carentan les Marais et sera revalorisé chaque année.

Informations complémentaires

Signature des marchés de travaux pour le lotissement Clos Bataille 2 à Carentan :

Lot 1 voirie : entreprise TP Boutte pour un montant de 451 908,50 € HT

Lot 2 réseaux souples : groupement SORAPEL/SITPO pour un montant de 117 155 € HT.

Lot 3 espaces verts : entreprise Leblois Environnement pour un montant de 50 163 € HT.

Signature des marchés de travaux pour les

aménagement des abords de l'église :

Lot 1, voirie : entreprise Eurovia pour un montant de 607 101,02 € HT.

Lot 2 réseaux souples : entreprise Sarlec pour un montant de 217 113,20 € HT.

Lot 3 espaces verts : entreprise Lesieur pour un montant de 57 755,50 € HT.

Signature des marchés de travaux pour la mise en place d'un surpresseur (budget annexe eau)

Mise en place du surpresseur : entreprise H2O pour un montant de 43 897,10 € HT.

Renouvellement de la conduite entre le château d'eau et le surpresseur, entreprise SITPO pour un montant de 55 444,50 € HT.

Réunion du jeudi 13 avril 2017

Fiscalité locale 2017 et instauration de l'intégration fiscale progressive

L'état de notification des bases prévisionnelles de la fiscalité locale pour 2017 envoyé par la Direction Départementale des Finances Publiques fait apparaître les taux moyens suivants pour la commune nouvelle : Taxe Habitation, 11,68 % ; Taxe Foncière sur le bâti, 17,65 %, Taxe Foncière sur le non bâti, 31,04 %. Le Conseil Municipal vote ces taux de référence et décide l'instauration d'une intégration fiscale progressive des taux de ces trois taxes pour l'ensemble des communes déléguées sur une durée de 12 ans.

Acquisition de l'ex bâtiment de médecine de l'Hôpital

Par délibération du 19 janvier 2017, le Conseil Municipal a approuvé le principe de réalisation d'une maison de santé pluri-professionnelle dans un bâtiment actuellement inutilisé au sein de l'hôpital. Le Conseil Municipal décide l'acquisition de l'immeuble, au prix de 50 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte

authentique à intervenir constatant le transfert de propriété.

Cession du local industriel ZI de Blactot

L'entreprise Alliance Océane souhaite acquérir un bâtiment communal, situé rue de la Madeleine ZI de Blactot dont elle est locataire depuis 25 ans. La compétence économique étant communautaire, la commune doit donc céder ce bâtiment à la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal décide la cession de ce bâtiment à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin au prix de 320 000 € et autorise le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir.

Cession d'une parcelle de terrain non constructible

Un habitant s'est porté acquéreur d'une parcelle de terrain, cadastrée ZBn°36, située dans le secteur de l'aire d'accueil des gens du voyage, lieu-dit Marais de Blactot à Carentan. Le Conseil Municipal décide la cession de la parcelle pour une contenance maximum de 1 000 m² au prix de 5 € le m² et autorise le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir.

Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Le Conseil Municipal décide l'adhésion de la commune pour 2017 au fonds d'aide aux jeunes (FAJ) qui a pour objectif de contribuer à l'autonomie des jeunes en favorisant leur insertion professionnelle et sociale. La contribution s'élève à 1 946,72 €.

Admission en non-valeur - Créances irrécouvrables

Non-valeur : budget eau et assainissement : 2 105,88 €

Créances éteintes : budget eau et assainissement 740,43 € ; budget principal, 1,20 €.

Occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux d'électricité et de gaz

Changement de dénomination de la rue de la traverse

Le Conseil Municipal décide le changement de dénomination de la rue de la traverse par la Rue Marcel Laudescher et autorise le Maire à réaliser les formalités à accomplir.

Cession de l'immeuble 8 rue Moselman

Le Conseil Municipal décide de reprendre la délibération en date du 1^{er} décembre 2016 afin de viser l'évaluation du service des Domaines, confirme la cession de cet immeuble à Monsieur Fiant au prix de 50 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir.

Information au Conseil Municipal

Avenant au marché de travaux d'extension de la station d'épuration de Carentan.

Réunion du jeudi 21 juin 2017

Travaux de rénovation et de mise en accessibilité du cinéma. Demande de subventions.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération (cf. Tableau 3)

Tableau 3

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Diagnostic et pré-programme	750	Subvention CNC	87 062
Travaux	320 000	Avance Mobilisable	25 000
Maitrise d'œuvre	25 600	Aide spécifique CNC	64 000
Contrôle Technique et SPS	4000	Subvention Région	36 535
Dépenses Imprévues	15 000	Subvention Département	-
		Financement ville	152 753
TOTAL	365 350		365 350

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux, approuve le plan de financement, autorise le maire à solliciter les aides auprès du Centre National du Cinéma ou tout autre partenaire qui pourrait subventionner cette réalisation.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à France Alzheimer

Une subvention exceptionnelle de 300 € est attribuée à l'antenne départementale de l'association France Alzheimer.

Inscription sur le monument aux morts du nom d'un soldat « Mort pour la France »

A la demande de Monsieur Daniel Yon, fils de Pierre Yon, né à Carentan le 24 mai 1912 et « mort pour la France » le 14 juin 1940 à Cambon (Tarn) et après avis favorable de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, le nom de Pierre Yon sera inscrit sur le monument aux Morts situé Place de la République à Carentan.

Indemnité de gardiennage de l'église

L'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage de l'église peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle, ce qui représente pour 2017, une augmentation de 1,2 % par rapport à 2016. Le montant de l'indemnité sera donc de 479,86 €.

Lotissement « Clos Bataille 2 ». Dénomination de rues

Dans le cadre de la réalisation du lotissement « Clos Bataille 2 » et de la commercialisation des parcelles, il y a lieu de dénommer les nouvelles rues. Monsieur le Maire propose de nommer les deux rues : Rue « Guy Moquet » et Rue « Raymond Abdon ». Le Conseil Municipal émettant quelques réserves sur la dénomination d'une rue « Guy Moquet » et souhaitant effectuer d'autres propositions de dénominations de rues avant de délibérer décide de reporter sa décision lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Lotissement Clos Bataille 2 et Chemin du Passeux

Le Conseil Municipal décide de reprendre les délibérations municipales des 15/12/2015 et 23/06/2016 fixant le prix de vente des lots à 50 € le m² et confirme la cession des différents lots au prix de 50 € TTC le m². Le Maire est autorisé à signer tout document s'y rapportant.

Tarifs restauration municipale

Monsieur le Maire indique que la

commune conserve la gestion des repas fournis au personnel de l'ESAT, aux agents communaux et intercommunaux ainsi que le repas mensuel à destination des personnes âgées, ce qui représente environ 11 000 repas par an (le Conseil Régional a repris en 2016 la gestion des repas des lycéens). Pour l'année 2016, le prix de revient par repas servi au personnel communal, intercommunal et de l'ESAT s'est élevé à 6,09 € et à 8,55 € pour le repas servi aux seniors. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête les tarifs pour l'année 2017 : 6,00 € pour le personnel communal, intercommunal et de l'ESAT et 8,50 € pour le repas mensuel des seniors.

Projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vire. - Avis

Monsieur le Maire précise que la commune est concernée par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la Vire dont le projet a été arrêté par la Commission Locale de l'Eau le 12/12/2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet.

Cession du Local Industriel ZI de Blactot

Par délibération en date du 13/04/2017, le Conseil Municipal avait autorisé la cession d'un bâtiment industriel à la Communauté de Communes afin que celle-ci la cède à l'entreprise occupante au prix de 320 000 €. Monsieur le Maire indique, qu'après échanges entre l'occupant, la Commune et la Communauté de Communes, des travaux très importants sont nécessaires pour une mise aux normes du local. Afin de pouvoir réaliser la vente et de ne pas supporter la réalisation des travaux, le Conseil municipal décide de reprendre la délibération du 13/04/2017 de la cession de ce bâtiment à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin au prix de 250 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir.

Avis sur le projet du GAEC de Vauxelle au titre des ICPE sur la commune déléguée d'Angoville-au-Plain

Le projet consiste en la création, en sus de l'exploitation de vaches laitières, d'un élevage porcin en agriculture biologique de 52 truies et verrats, 10 cochettes, 180 porcelets post sevrage et 540 porcs charcutiers, soit 742 animaux équivalents. Le projet est soumis à enquête publique du 27 juin au 25 juillet 2017 par arrêté préfectoral du 31 mai 2017. Le Conseil Municipal après

Décisions du Conseil Municipal suite

avoir pris connaissance du dossier se déclare favorable au projet (9 abstentions).

Tarifs du service assainissement Collectif de Les Veys 2017

Monsieur le Maire délégué de Les Veys indique que suite au passage en commune nouvelle, le service assainissement collectif de la commune déléguée de Les Veys doit être assujéti à la TVA. Le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants : abonnement annuel 30 € ; consommation (prix par m³) 2,10 € ; taxe modernisation AESN 0,33 € ; taxe raccordement au tout à l'égout 2 000 €.

Admission en non-valeur. Créances irrécouvrables

Budget Eau et Assainissement : 2 057,74 €
Budget principal : 564,20 €

En créances éteintes : budget eau et assainissement : 640,65 €.

Tableau des emplois - Modifications

Le Conseil Municipal décide de créer : 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet, 2 emplois d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, 3 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Détermination du taux de promotion d'avancement de grade.

Question complémentaire

Délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CCBDIC et la Commune pour la réalisation de travaux de voirie.

En prolongement de l'aménagement des abords de l'église et du PSLA porté par la commune, il est proposé la réfection des voiries des rues du Bassin à Flot et du Vieux Rempart. Ces deux rues ont été transférées à la Communauté de Communes lors de la prise de compétence « Aménagement et entretien de la voirie ». L'enveloppe financière prévisionnelle de réfection de ces deux rues s'établit à 31 455,14 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de recevoir une délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pour la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation.

Information réglementaire : Monsieur le Maire fait part d'une décision d'exercice du droit de priorité dans la cadre de la délégation du 19/01/2017. Une déclaration d'intention d'aliéner souscrite par l'état a été reçue en mairie le 3/05/2017 concernant la cession des parcelles suivantes :

- parcelle 458ZC n° 87 sise à Saint Côme du Mont, lieu-dit le Pré Hardy
- parcelle 458 ZB n°88 à Saint Côme du Mont, lieu-dit le Pré Hardy
- parcelle 458 zc n°100sise à Saint Côme du Mont, lieu-dit le Pré Hardy
- Parcelle 249 B n° 40687 sise à Houesville, au prix de 600 € HT.

Réunion du vendredi 30 juin 2017

Rythmes scolaires pour la rentrée 2017

Monsieur le Maire indique qu'un décret du Ministère de l'Education Nationale du 27 juin ouvre la possibilité, sur proposition conjointe de la commune et des conseils d'école, de demander un retour à la semaine de 4 jours pour les élèves du primaire. Cette modification induit la suppression des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). A titre d'information, il indique que le conseil d'école du groupe scolaire Les Hauts-Champs s'est prononcé pour la semaine de 4 jours (9 pour, 5 contre et 5 abstentions), le conseil d'école des Roseaux se réunira le lundi 3 juillet. Il précise que la Communauté de Communes ne sera pas en capacité d'accueillir les enfants le mercredi matin. Après en avoir délibéré, et à la majorité relative des suffrages exprimés (32 pour le maintien à 4,5 jours, 23 contre et 7 abstentions), le conseil municipal décide de maintenir le rythme scolaire des élèves à 4,5 jours pour la rentrée 2017 afin d'envisager sereinement un passage à une semaine de 4 jours d'école pour la rentrée 2018.

Réunion du jeudi 14 septembre 2017

37^{ème} Tour de Normandie- Ville départ à Carentan

Monsieur le Maire indique que la commune de Carentan les Marais a été retenue en qualité de ville-départ de la dernière étape du 37^{ème} Tour de Normandie. (25 mars 2018). La participation demandée s'élève à 9 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du versement d'une participation de 9 000 € pour être ville-départ, autorise le Maire à solliciter une participation financière auprès de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et à signer la convention à intervenir.

Contribution au fonds de solidarité pour le logement 2017 (FSL)

Le Conseil Municipal décide de l'adhésion pour 2017 au Fonds de Solidarité pour le logement. La contribution est de 0,80 € par habitant soit 6 771,20 €.

Fusion entre le centre hospitalier de Carentan les Marais et l'EHPAD de Sainte-Marie-du-Mont : Avis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la fusion au 1^{er} janvier 2018 entre le Centre Hospitalier de Carentan les Marais et l'EHPAD de Sainte-Marie-du-Mont. La fusion se fera par transfert de l'autorisation d'exercice des 31 lits de l'EHPAD de Sainte-Marie-du-Mont.

Cession d'une parcelle non constructible

Monsieur le Maire fait part de la demande d'un habitant de la commune qui souhaite se porter acquéreur d'une parcelle de 1 300 m². Parcelle cadastrée ZC N° 113 et 115, située en zone naturelle dans le secteur de la ZA Les Oziers. Sur ce rapport et avis défavorable de la commission des finances, le Conseil Municipal se prononce contre la cession de cette parcelle (4 abstentions).

Cession d'une parcelle de terrain non constructible

Monsieur le Maire fait part de la demande d'un propriétaire de deux terrains à usage de pâturages (Blactot) qui souhaite se porter acquéreur d'une bande de terrain de 100m² afin de faire communiquer ces deux champs. (terrain cadastré ZB n°36). Sur le rapport et l'avis de la Commission finances, le Conseil Municipal décide de la cession de ce terrain au prix de 1 € le m² et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété.

Modification du plan de composition et du règlement du lotissement « Clos Bataille 2 »

Le lotissement « Clos Bataille 2 » portait sur 33 lots libres et 2 macro-lots (34 et 35) pour des constructions groupées (minimum 3 logements) de 627 et 591m². Aucun promoteur ou organisme HLM n'a souhaité se positionner sur ces macro-lots. Monsieur le Maire propose de convertir les deux macro-lots en lots libres en conservant les mêmes surfaces au plancher. Le Conseil Municipal donne son accord sur les modifications proposées et autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de modification au permis d'aménager.

Intégration de la voirie des lotissements dans le domaine public communal et dénominations

Suite à la réunion du 22 juin 2017, Monsieur le Maire propose que dans le cadre du « Clos Bataille 2 » : les deux nouvelles rues créées soient nommées Rue Raymond Abdon et Rue Fernand Morin, le premier ayant été un résistant de la seconde guerre mondiale et le deuxième ayant été déporté. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le classement dans la voirie communale des voies des lotissements concernés :

- Rues du Haut Pays et du Vieux Lavoir (385 ml)

- Rues du lotissement Clos Bataille 2 (532 ml) ; et décide de dénommer les deux rues du lotissement Clos Bataille 2 : rue Raymond Abdon et rue Fernand Morin.

Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de Les Veys

Les tarifs applicables (cf. Tableau 4)

Vente de pavés de rue

Suite aux travaux d'aménagement dans le centre - ville, les services techniques disposent d'un stock de plus de 1 000 m² de pavés de rue. Le Conseil Municipal autorise la cession de 1 000 m² de pavés de rue, autorise Monsieur le Maire à procéder à une publication pour adjudication des 1 000 m² via les journaux d'annonces légales et autorise à procéder à la vente au candidat ayant présenté le meilleur prix, étant entendu que ce dernier ne peut être inférieur à 25 € le m².

Autorisation d'occupation du domaine public au profit de l'Union des

Commerçants - Braderie annuelle

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, l'UCAIPC sollicite une exonération de redevance d'occupation du domaine public à l'occasion de cette manifestation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'exonérer l'UCAIPC de la redevance d'occupation du domaine public, autorise l'UCAIPC à percevoir directement auprès des commerçants participants les droits de participation liés au frais de gestion et d'organisation de cette braderie et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

Modification des statuts du SDEM et extension du périmètre

Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts proposée par le syndicat Départemental d'Energie de la Manche et accepte l'adhésion de la commune de Torigny-les-villes au SDEM au 1^{er} janvier 2018.

Taxe communale sur la consommation finale d'électricité - Transfert de la perception au SDEM

Le Conseil Municipal souhaite qu'une rencontre soit effectuée en amont avec le SDEM 50 pour discuter des contreparties en cas de transfert de la TCCFE et décide de reporter sa décision lors d'une prochaine séance.

Admission en non-valeur - Créances irrécouvrables

Le percepteur n'ayant pu procéder au recouvrement de titres, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur : budget Eau et assainissement, 2 001,61 € ; budget principal, 475 € et en créances éteintes : Budget Eau et assainissement, 4 765,12 €, budget principal, 325 €.

Recensement de la population 2018

La commune nouvelle Carentan les Marais sera recensée du 18 janvier au 17 février 2018. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté de désignation du coordinateur communal, décide le recrutement de 15 agents recenseurs, arrête les conditions de rémunération (montant forfaitaire pour la durée de la mission allant du 2 janvier au 18 février 2018 + un forfait complémentaire de 300 € conditionné à la bonne exécution des missions dévolues), autorise le Maire à signer les contrats de travail.

Tableau 4

Rémunération du service	Au 1 ^{er} janvier de l'exercice (année N)	Au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport (N+1)
Part de la collectivité		
Part fixe (€HT/an) Abonnement	30 €	27,27 €
Part proportionnelle Au m ³	2,10 €/m ³	1,91 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes Taux de TVA (0 ou 10 %)	0%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,30 €/m ³ 0,30 €/m ³
	VNF rejet	0 €/m ³ 0 €/m ³
	Autres	0 €/m ³ 0 €/m ³

Tableau 5

Emplois	Logement
2 concierges de la mairie	Deux logements sis Impasse du Collège
Gardien du complexe sportif Stade Alphonse LAURENT	Un logement situé Route de Périers
Gardien de la salle des Fêtes	Un logement situé rue Saint Germain
Gardien du Cimetière	Un logement situé 35 rue de l'Abrevoir

Tableau des Emplois - Modifications

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de la création à compter du 1^{er} novembre 2017, d'un emploi d'attaché territorial en vue du recrutement d'un chargé de communication.

Logements de fonction des agents communaux. Concession de logement pour nécessité absolue de service (cf. Tableau 5)

Production d'un film sur le débarquement - Participation financière

Monsieur le Maire fait part d'un projet de film sur le débarquement, plus précisément centré sur le thème des parachutistes à Carentan les Marais et tout au long de la libération de l'Europe. Ce court métrage sera destiné aux salles permettant la diffusion en IMAX (la Géode, le Futuroscope, des musées en Europe et aux USA). Il est prévu que ce court métrage soit par la suite intégré à un long métrage. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de participer financièrement à ce projet en attribuant une subvention d'un montant de 30 000 € sur l'exercice 2017 et 30 000 € sur l'exercice 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Question complémentaire

Convention de mise à disposition d'une secrétaire de mairie à la commune de Brucheville.

Monsieur le Maire indique, qu'à la demande de Monsieur le Maire de Brucheville, la commune de Carentan les Marais, met à disposition de la commune de Brucheville Madame Françoise Greciet, secrétaire de mairie, à raison de 5 heures hebdomadaires. Le Conseil Municipal approuve cette mise à disposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Brucheville.

Information réglementaire

Dévolution des marchés passés en procédure adaptée dans le cadre de la délégation donnée au Maire par délibération du 19 janvier 2017.

- Réalisation d'une étude pour l'extension du réseau d'assainissement de Saint-Côme-du-Mont.

Suite à un premier appel infructueux, une nouvelle consultation a été lancée et deux cabinets ont manifesté leur intérêt/ SIBEO et SOGETI ; après analyse des propositions et en concertation avec Madame Giot, Maire déléguée, l'offre du cabinet SIBEO a été retenue pour un coût de 5 650 € HT.

- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du cinéma. Une consultation a été lancée auprès de plusieurs maîtres d'œuvre référencés par le Centre National de la Cinématographie pour la réalisation des travaux de réhabilitation du Cinéma le Cotentin. L'offre du cabinet Boisroux a été retenue pour un montant de 24 450 € HT.

RSA

NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

	CARENTAN LES MARAIS	EX CANTON DE CARENTAN
31 AOUT 2017	171	331
31 AOUT 2016	178	353

Le centre hospitalier de proximité

Gros plan sur...



1 Avenue Qui Qu'en Grogne - 50500 Carentan les Marais
02 33 42 50 50 - www.hopital-carentan.fr

Ancien hôpital hospice puis hôpital local, le centre hospitalier de Carentan les Marais est un établissement de proximité, cette particularité lui confère des statuts différents qui lui permettent notamment de proposer un service médecine mais aussi un service de soins de suite et de réadaptation.



LES DIFFÉRENTS PÔLES

1. Le service hospitalier :

- 24 lits en médecine dont 3 lits en soins palliatifs
- 30 lits en soins de suite et de réadaptation

Ce service fonctionne en partenariat avec le laboratoire d'analyses et le cabinet de radiologie de Carentan les Marais.

2. L'hébergement permanent

(195 lits+ 3 lits en hébergement temporaire) :

- L'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes) mais aussi ...
- L'UHR (Unité d'Hébergement Renforcé). Cette unité accueille des résidents qui présentent des troubles importants et qui ont un besoin de surveillance et d'accompagnement renforcés.
- Le PASA (Pôle d'Activités de Soins Adaptés). Il s'agit d'un accueil à la journée qui permet aux résidents de l'EHPAD de bénéficier, sous surveillance, d'activités adaptées et variées mises en place par du personnel spécialement formé.
- La salle SNOZELEN propose aux patients un moment d'apaisement et de détente par le biais des 5 sens. C'est une méthode alternative de traitements non-médicamenteux. Par exemple, l'ouïe est sollicitée par de la musique, l'odorat par des huiles essentielles, la vue par des effets de lumière...
- L'accueil de jour est fréquenté par des personnes qui vivent à leur domicile, souvent avec le soutien d'un aidant. Elles viennent ici pratiquer des activités en vue de retrouver certaines capacités et de recréer du lien social.

3. Le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile). Ce service, d'une capacité de 30 places, est assuré par des aides-soignantes sous la direction d'une infirmière coordinatrice. En fait, les aides-soignantes effectuent des toilettes sur prescription médicale, elles ne prodiguent pas de soins infirmiers qui sont, eux, réalisés par des infirmières libérales même s'ils sont assurés financièrement par le SSIAD.

LES ÉQUIPES

Ce sont près de 280 personnes qui œuvrent au centre hospitalier de Carentan les Marais. Elles sont aides-soignants, infirmiers, cadres de santé, agents de service hospitalier, agent d'entretien qualifié, ouvrier professionnel, secrétaires médicales, agents administratifs, médecins, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychologues, neuropsychologues, assistantes sociales, diététiciennes, préparateurs en pharmacie.

LA PROXIMITÉ, L'ATOUT DU CENTRE HOSPITALIER

Un hôpital local de proximité permet aux patients et aux résidents de rester dans leur bassin de vie et de recevoir des visites plus facilement. Les patients en soins palliatifs peuvent avoir une fin de vie digne, proche de leur famille.

La proximité réside aussi dans l'organisation des services, le relationnel est privilégié par la taille de la structure, tout le monde se connaît, la directrice peut être proche de ses équipes et la chaîne décisionnelle est assez courte.



QUESTIONS À...

Vous êtes directrice du centre hospitalier de Carentan les Marais depuis le 1^{er} mai 2017, quel a été votre parcours ?

Grâce aux possibilités offertes par la fonction publique de pouvoir évoluer par l'obtention de concours, j'ai gravi tous les échelons de la pyramide des hôpitaux. J'ai commencé ma carrière en tant que secrétaire de Direction dans le Nord de la France dont je suis originaire. Au CH de Roubaix j'avais en charge la cellule « marchés publics » lorsque, pour des raisons personnelles, j'ai intégré l'hôpital de Mortain dans le sud Manche. Le passage d'une grande structure à un hôpital local a été plutôt bouleversant mais cela m'a plu tout de suite. Le concours de chef de bureau en poche, j'y fus adjointe au directeur pendant 2 ans. Ensuite, j'ai obtenu le concours de Directeur d'établissements médicaux sociaux, j'ai suivi la préparation à l'ENA sur 2 ans et fréquenté l'école de santé publique. En 2005, je prenais mon premier poste de Directrice à Torigny-sur-Vire, j'y suis restée 13 ans, jusqu'à ma prise de fonctions à Carentan les Marais.

Au 1^{er} janvier 2018, un groupement hospitalier territorial (GHT) verra le jour, il sera composé des centres de Carentan les Marais, Saint-Lô et Coutances. Pouvez-vous nous en parler ?

Les GHT sont souvent départementaux or, dans la Manche, il en existe trois (Nord, Centre-Manche et Sud-Manche). Ce groupement « Centre Manche » avec Coutances et Saint-Lô nous est imposé par l'ARS (Agence Régionale de Santé), la convention a été signée le 23 juin 2016. L'hôpital de Carentan gardera son autonomie tout en mutualisant certains services comme les achats et l'informatique. Par le biais d'un projet médical, d'un projet de soins et informatique partagés, les dirigeants s'emploient à faire de ce regroupement un outil en faveur de la qualité des services, de l'optimisation du fonctionnement des services pour le bien des patients. Cette démarche est importante pour le maintien de tous les services en place garanti par le renouvellement des autorisations délivrées par l'ARS. Carentan les Marais est bien représenté dans ce groupement même dans les instances d'élus ou de représentants du personnel. J'ajoute que ces travaux se mènent dans un total respect de chacun.

A plus petite échelle géographique mais à même échéance, l'EHPAD de Sainte-Marie-du-Mont rejoint celui de Carentan les Marais. Effectivement, au 1^{er} janvier 2018, le site de Sainte-Marie-du-Mont, proposant 31 lits, deviendra un service délocalisé de l'hôpital de Carentan. Il n'existera plus qu'un seul établissement juridique avec des membres de l'équipe de Sainte-Marie-du-Mont au sein du conseil de surveillance. Cette fusion permettra au site montois d'effectuer des travaux de rénovation prévus courant 2018 et ainsi de pérenniser son activité.

Y a-t-il d'autres projets naissants pour l'établissement ?

Il y a toujours des projets mais là particulièrement il y a les travaux au service « Eglantines ». Ce beau projet permettra au service de disposer de chambres de 24 m², de doubler la surface de la salle à manger, d'installer des fenêtres dans les salles de bain mais aussi de solutions innovantes comme un éclairage de nuit particulier, des rails pour des nacelles desservant la quasi-totalité de la chambre. Le but est aussi de créer des conditions « comme à la maison » avec,

LAURENCE POSTEL, DIRECTRICE



par exemple, une boîte à objets personnalisés pour que chaque résident identifie sa chambre et voit des choses qui lui rappellent ses centres d'intérêt, ses amis, ses repères ... Cette nouvelle disposition du bâtiment proposera une entrée conviviale sur la Ville, sur le rond-point du square Mac Auliffe. Les travaux d'un montant total de 4 millions d'euros sont subventionnés par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) à hauteur de 500 000 €.

Avez-vous des craintes ou des attentes particulières liées à l'activité hospitalière ?

La réforme des EHPAD et la réduction des dotations n'est pas acceptable en l'état. Je siège au sein de différentes fédérations, associations ou comités où je fais part de mes inquiétudes, j'y défends la place de l'établissement et la proximité. Je me veux force de proposition. Il est important de valoriser la qualité de nos prestations. Nous pouvons être fiers de notre service sanitaire qui a été certifié « A », c'est une reconnaissance pour les soignants et une sécurité pour les patients. Je souhaite créer une synergie, une cohésion.

Qu'est-ce qui vous anime, quelle est votre priorité dans vos fonctions de directrice ?

Toutes mes réflexions, tous mes choix sont guidés par la bienveillance. Je parle bien entendu de la bienveillance à l'encontre des patients et des résidents mais je pense aussi à la bienveillance envers le personnel, à ses conditions de travail. Ce sujet est primordial pour moi.

La localisation géographique du CH à Carentan les Marais est un atout ou plutôt un inconvénient ?

A mi-chemin entre Cherbourg et Saint-Lô, trop éloignés de notre bassin de vie, notre établissement a une réelle raison d'être. Le train est un atout majeur, notamment pour faire venir des médecins depuis Caen.

A votre arrivée à Carentan les Marais, vous quittez une équipe, une région, une vie sociale, pour découvrir d'autres choses, qu'avez-vous pensé de cette transition ?

Je ne vais pas vous dire que ce ne fut pas dur de quitter mes relations professionnelles et personnelles nouées à Trigny-les-Villes mais venir à Carentan était mon choix. Du point de vue professionnel, je suis très bien entourée notamment par l'équipe administrative et les cadres qui me donnent la motivation pour relever tous les défis. Quant à cette région de marais, je la découvrais, c'est fantastique ! Avec mon mari nous avons repris des activités, nous sommes intéressés par le tourisme de mémoire et profitons de l'agréable cadre de vie qui nous est proposé : lorsque l'on se promène sur le port on a toujours l'impression d'être en vacances.

Communiqué de la SNCF



SÉCURITÉ & PONCTUALITÉ DES TRAINS

VOUS AVEZ AUSSI UN RÔLE À JOUER !

LES ANIMAUX VOUS APPARTENANT RELÈVENT DE VOTRE RESPONSABILITÉ

DIVAGATIONS D'ANIMAUX ET VOIES FERRÉES

Les divagations d'animaux domestiques (bovins, chevaux, ovins, ...) génèrent chaque année des heurts avec les trains et causent des perturbations sur le trafic ferroviaire.

Dans certains cas, il peut être constaté des accidents humains et matériels graves.

Le facteur déclenchant de ces incidents est l'absence ou le manque d'entretien des clôtures.

En tant que riverain d'une voie ferrée, il vous appartient :

- De mettre en place une clôture comme le Code Rural l'impose,
- D'entretenir et de vérifier le bon état de vos clôtures et installations.

Le saviez-vous ?

En Normandie, en 2016, **316 trains** ont été impactés directement ou indirectement en raison de la divagation et de heurts d'animaux domestiques.

De quelques minutes à plus de 4 heures

de retard pour les trains en cas de heurt d'un animal ou de divagation dans les emprises ferroviaires.

Rappel :

la responsabilité civile du propriétaire des animaux mis en cause est engagée, mais également sa responsabilité pénale.



LES CONSÉQUENCES POSSIBLES DE DIVAGATION D'ANIMAUX

- Des risques de blessure grave voire mortelle de l'animal,
- Des dégâts matériels (train, voies ferrées...),
- Des accidents de personnes,
- Des retards et des suppressions de trains voire l'arrêt total des circulations sur la ligne ferroviaire,
- La mobilisation des services de secours, des agents SNCF soit plusieurs dizaines de personnes pour un incident.

POUR VOUS, RIVERAIN DU RÉSEAU FERRÉ

- Des poursuites pénales, amende et/ou peine d'emprisonnement (Code des Transports),
- La réparation financière des préjudices matériels et corporels causés.

SNCF VOUS REMERCIE DE VOTRE VIGILANCE ET DE VOTRE ENGAGEMENT.



AGENDA DES MANIFESTATIONS

NB : Quand la commune n'est pas précisée, la manifestation se tient à Carentan, commune déléguée.

Novembre 2017

- ★ **Concert de la Sainte-Cécile** • 26 novembre
15h30 au Théâtre - Orchestre d'harmonie de Carentan
- ★ **Repas couscous** • 26 novembre
12h00 à Houesville
- ★ **«L'histoire du cinéma dans le département de la Manche»** • du 28 novembre au 16 décembre
Exposition à la médiathèque
- ★ **Thé dansant** • 30 novembre
Didier Gilbert
14h à la salle des fêtes



Décembre 2017

- ★ **Téléthon** • 1^{er} et 2 décembre
Centre-Ville
- ★ **Concert de Noël** • 2 décembre
15h00 à l'église de Carentan - La Carentelle
- ★ **Les rendez-vous du numérique** • 2 décembre
11h00 à la médiathèque
- ★ **Appli'hour** • 6 décembre
de 15h00 à 16h00 à la médiathèque
- ★ **Ciné-concert (musiques de films)** • 8 décembre
20h30 au théâtre - Avec L. Evans et P. Brand et orchestre d'harmonie
- ★ **Festival les Egaluantes** • du 8 au 10 décembre
Cf page 39
- ★ **Marché de Noël** • 9 et 10 décembre
Centre-Ville
- ★ **Corrida de Noël** • 10 décembre
10h00
- ★ **Arrivée du Père-Noël** • 10 décembre
14h30 au Port de Brévands
- ★ **Bébés lecteurs (-3ans)** • 12 décembre
10h00 à la médiathèque
- ★ **La Bohème** • 12 décembre
Opéra en direct au cinéma à 19h30
- ★ **Don du Sang** • 12 décembre
de 14h00 à 18h30 à la salle des fêtes
- ★ **Kestulis ?!** • 15 décembre
16h45 à la médiathèque



Carentan les Marais
Bulletin d'informations municipales
Novembre 2017
www.ville-carentan.fr

Décembre 2017 suite

- ★ **Les racontines** • 16 décembre
11h00 à la médiathèque
- ★ **Arrivée du Père-Noël** • 17 décembre
15h00 Centre-Ville de Carentan
- ★ **Peintres en Cotentin** • du 22 décembre au 4 janvier
Gymnase du Haut-Dick de 15h00 à 19h00
- ★ **Culture' c@fé** • 23 décembre
10h30 à la médiathèque

Janvier 2018

- ★ **Voeux à la population** • 7 janvier
commune déléguée de Carentan
11h30 à la salle des fêtes
- ★ **Le Corsaire** • 11 janvier
Opéra en direct au cinéma à 19h30
- ★ **De 7 à 77 ans** • 20 janvier
Comédie sentimentale - 20h30 au Théâtre
- ★ **Thé dansant** • 25 janvier
Stéphane Fauny
14h00 à la salle des fêtes

Février 2018

- ★ **Roméo et Juliette** • 27 février
Opéra en direct au cinéma à 20h00
- ★ **Trophée des Sports** • 16 février

Mars 2018

- ★ **Le dîner** • 16 mars
Spectacle Villes en Scène
Collectif Jacquerie - 20h30 au Théâtre
- ★ **Repas de la Saint Patrick** • 17 mars
20h00 à la salle du port de Brévands
- ★ **Accueil des nouveaux arrivants** • 24 mars
11h00 à la salle des fêtes
- ★ **Thé dansant** • 29 mars
Didier Gilbert
14h00 à la salle des fêtes

Directeur de la publication : Jean-Pierre Lhonneur. Responsable de la rédaction : Annie-France Fossard.

Responsable de la conception : Audrey Hasley. Ont participé à la rédaction : J.-P. Lhonneur, A.-F. Fossard, A.-S. Fossard, SNCF, S. Lesné, A. Hasley, Y. Luthi-Maire, C. Suarez, L. Regnault, O. Becquerelle, J.-M. Darthenay, M. Jean, A. Delavaux, C. Bacheley, SIAEP des Veys, M. Néel, J.-C. Haize, N. Legastelois, A. Lecouturier, M. Eudes, Conseil départemental de la Manche, L. Postel, J. Miclot, M. Montigny.
Crédits photos : G. Lhonneur, A. Hasley, SNCF, B. Acher, C. Delacoute, A.-F. Fossard, J. Le Danois, Y. Le Danois, Adobe Stock, A. Delavaux, G. Marie, N. Legastelois, Mairies déléguées d'Angoville-au-Plain, Brévands, Houesville, Service des Sports, J. Miclot, Y. Luthi-Maire, R. Martin, INSEE, hôpital local, AZZURRI. Imprimerie : Le Révérend - Valognes